

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2022-2027



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

7, rue Taillefer – CS70002

17500 JONZAC Cedex

05 46 48 12 11

contact@haute-saintonge.org



07/04/2022

Table des matières

Contexte.....	2
Gouvernance du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	3
1. Présentation du territoire	4
2. Gestion des déchets.....	6
3. Evolution des quantités collectées depuis 2014.....	7
4. Actions de réduction des déchets déjà engagées par la collectivité.....	10
5. Moyens humains présents sur le territoire pour développer et animer la réduction des déchets.....	12
6. Les publics cibles prioritaires	14
7. Caractérisation des ordures ménagères	15
8. Synthèse de l'état des lieux	17
9. Objectifs du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ...	19
10. Indicateurs de suivi du PLPDMA	19
11. Mise en place des actions de réduction des déchets pour atteindre les objectifs définis précédemment	21

Annexes

Annexe 1 : Carte du territoire

Annexe 2 : Fiches Action détaillées

Annexe 3 : Bilan de l'ancien programme local de prévention des déchets

Contexte

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 définit un objectif de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020 par rapport à 2010. Cet objectif est repris par le plan régional de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Nouvelle Aquitaine.

Mettre en place un programme local de prévention des déchets permet à la collectivité de limiter le recours à l'enfouissement, de maîtriser les coûts de gestion des déchets et plus largement de faire le lien avec d'autres politiques de développement durable.

Depuis plusieurs années, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a instauré une politique de réduction des déchets par différentes actions.

Tout d'abord en 2009, la collectivité a lancé une opération de compostage domestique afin d'inciter les administrés à composter leurs biodéchets plutôt que de les jeter dans les ordures ménagères.

Ensuite, de 2011 à 2015, la Communauté des Communes a choisi de mettre en place un programme local de prévention des déchets ciblant en priorité les ordures ménagères et assimilés. Fin 2015, pari tenu pour la collectivité puisque les ordures ménagères et assimilés ont diminué de 7%.

De 2016 à aujourd'hui, la collectivité a poursuivi ses actions de réduction des déchets déjà en place mais sans cadre bien établi ni d'objectifs clairement définis.

De plus, le territoire de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge est engagé dans de nombreux projets (TEPOS, PCAET, LEADER, Cit'ergie,...) incluant tous une partie sur la réduction des déchets, le gaspillage alimentaire etc. Il est donc important qu'un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés soit structuré et déployé sur l'ensemble du territoire.

Il est à rappeler également que l'élaboration d'un programme de prévention des déchets ménagers est obligatoire pour les collectivités en charge de la gestion des déchets depuis le 1^{er} janvier 2012.

Ce nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a pour objectif de diminuer de 12% la quantité de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Haute-Saintonge d'ici fin 2027.

Gouvernance du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Pour l'élaboration de ce nouveau PLPDMA, la collectivité a mis en place une nouvelle organisation de suivi et d'élaboration :

Le Comité de Pilotage :

Il est composé des élus du groupe Prévention de la Commission Déchets et des techniciens du service Déchets.

Son rôle est d'élaborer le diagnostic du territoire, de définir les membres de la CCES et de suivre pas à pas l'évolution du PLPDMA.

Le Comité Technique :

Il est composé des membres du comité de pilotage et du conseil de développement (société civile).

Son rôle est de fixer les objectifs du programme et de construire les fiches action qui seront menées dans le cadre du PLPDMA.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) :

Elle est composée :

- Des élus de la Commission Déchets
- Des techniciens du service déchets
- Du Pôle économie de la CDCHS
- Du Président de la commission Economie Sociale et de la responsable de la commission
- Des membres du conseil de développement
- D'un représentant du conseil régional
- De l'ADEME
- Des chambres consulaires (CCCI et CMA)
- Des recycleries du territoire

Son rôle est d'émettre un avis sur la construction du PLPDMA, de l'enrichir au besoin et de valider son contenu.

Un fois le PLPDMA validé par le conseil communautaire, la CCES sera consultée pour toute révision du PLPDMA ainsi que pour tous les bilans effectués.

1. Présentation du territoire

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge est un établissement public de coopération intercommunal créé en décembre 1992.

Constitué de 123 communes à sa création, il a subi plusieurs modifications au cours des années :

- 1^{er} janvier 2014 : fusion avec la Communauté de Communes de la Région de Pons. La collectivité passe de 123 à 131 communes
- 1^{er} janvier 2016 : création d'une nouvelle commune Réaux-sur-Trèfle par la fusion de trois communes existantes. La collectivité passe de 131 à 129 communes

Au 1^{er} janvier 2021, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS) est donc composée de 129 communes regroupant 68 107 habitants. (Voir carte du territoire en annexe 1).

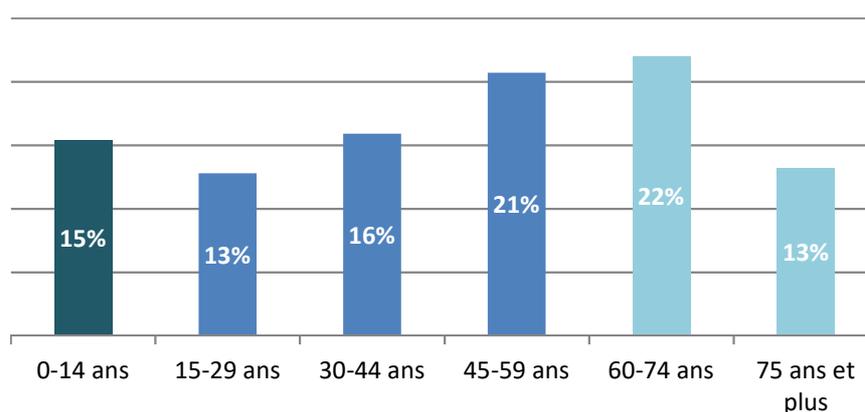
La CDCHS est un territoire rural composé de :

- 3 communes avec plus de 3 000 habitants : Jonzac, Montendre et Pons
- 10 communes comprises entre 1 000 et 2 000 habitants
- 32 communes comprises entre 500 et 1 000 habitants
- 84 communes de moins de 500 habitants

Typologie de la population :

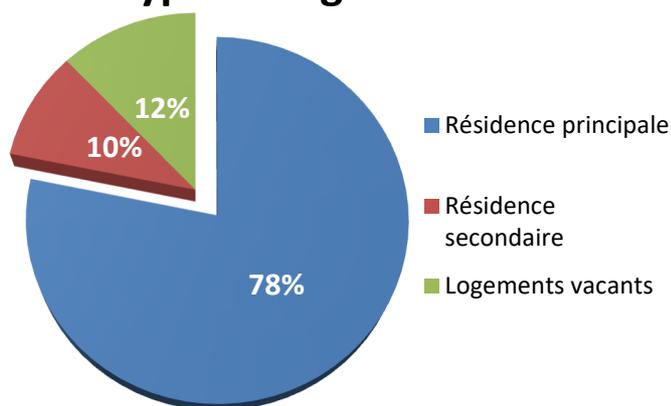
Selon les chiffres INSEE 2018, quelques précisions sur la typologie de la population du territoire :

Âge de la population en Haute-Saintonge



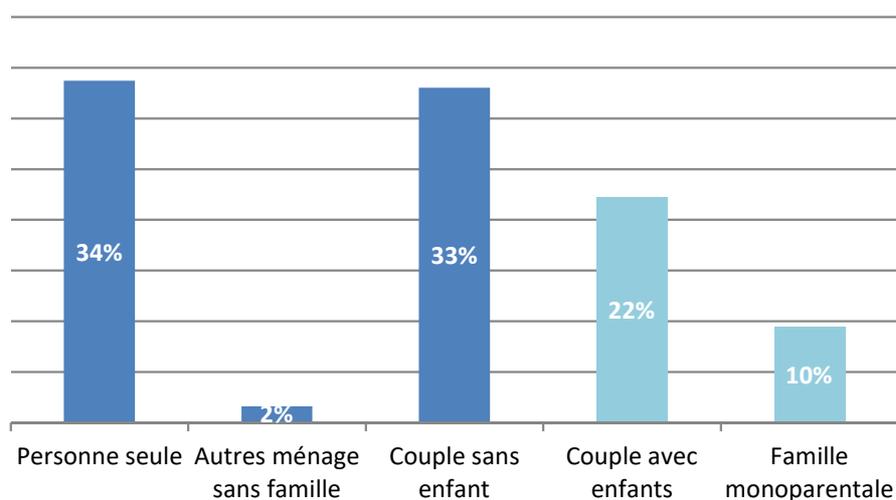
35% des habitants de la Haute-Saintonge ont plus de 60 ans. Sachant que les tranches d'âge dominantes sont celles des 45-59 ans et 60-74 ans.

Type de logements



Le territoire possède peu de résidences secondaires et le SCOT intègre la rénovation des logements vacants. Il faut noter que 90% des résidences sont des maisons.

Composition des foyers



69% des foyers sont des foyers sans enfant, ce qui correspond avec l'âge plutôt vieillissant de la population. Il est à noter que les foyers sont composés en moyenne de 2,13 personnes.

Population touristique

La CDCHS n'est pas impactée par une population touristique en période estivale.

En revanche, grâce à ses sites communautaires, une population touristique est présente toute l'année de manière constante :

- Les thermes de Jonzac accueillent près de 20 000 curistes à l'année de mi-février à mi-décembre. Cette population est essentiellement concentrée sur la commune de Jonzac et les communes des alentours
- Les Antilles de Jonzac : le site accueille plus de 400 000 visiteurs par an venus de Haute-Saintonge mais également beaucoup de Gironde voire plus loin
- Le labyrinthe Mysterra : situé à Montendre, le site a ouvert ses portes au printemps

2018

- La Maison de la Vigne et des Saveurs : site localisé à Archiac, il est ouvert toute l'année et propose des animations pour Pâques et pour les vendanges notamment
- Le circuit de Haute-Saintonge : situé à La Génétouze propose toute l'année des activités et il possède un restaurant sur site
- La Maison de la Forêt : basée à Montlieu la Garde, elle accueille les scolaires et le grand public toute l'année
- Le pôle nature de Vitrezay : situé à St Sorlin de Cônac, les visiteurs peuvent se restaurer sur place, point de départ des croisières sur le bateau Le Saintongeais
- L'école de Voile de Port Maubert : située à St Fort sur Gironde au cœur des marais, elle propose plusieurs activités nautiques
- Ville de Pons : le centre historique et le donjon de la ville de Pons accueille une population touristique durant la saison estivale ce qui accroît la fréquentation des restaurants de la ville

2. Gestion des déchets

La CDCHS possède les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le financement du service est réalisé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

La redevance spéciale réservée aux gros producteurs est en cours de mise en place pour une application dès janvier 2022.

La collecte des déchets

Le territoire est collecté de deux manières différentes :

Mode de collecte		Nombre de communes concernées	Fréquence
Régie	SICN	27 communes concernées dans le sud du territoire	Tous les 10 jours pour les OM et la CS
Prestation privée	SUEZ	102 communes	Tous les 10 jours pour les OM et la CS sauf bourgs de Jonzac, Montendre, Pons, Mirambeau, St Genis et Pérignac

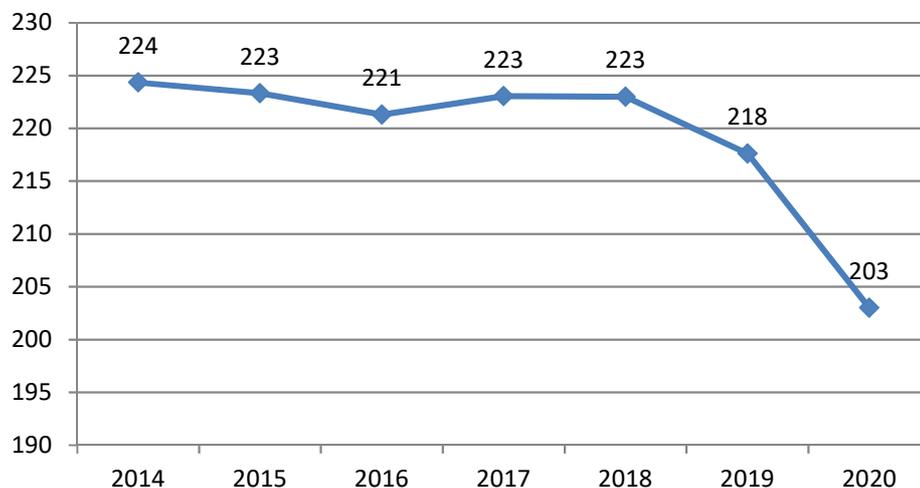
La fréquence de collecte à 10 jours pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective a été mise en place à partir de juillet 2019 pour 15 communes test, à partir de septembre 2019 pour les 27 communes collectées en régie et à partir de janvier 2020 pour le reste des communes collectées via le prestataire.

L'objectif de ce changement de fréquence est de mieux gérer le flux de collecte sélective qui a augmenté avec l'arrivée de l'extension des consignes de tri à ces mêmes dates pour les 3 secteurs.

La fréquence de collecte a donc été augmentée à 10 jours au lieu de 15 jours pour la collecte sélective et diminuée de C1 à tous les 10 jours pour les ordures ménagères résiduelles.

3. Evolution des quantités collectées depuis 2014

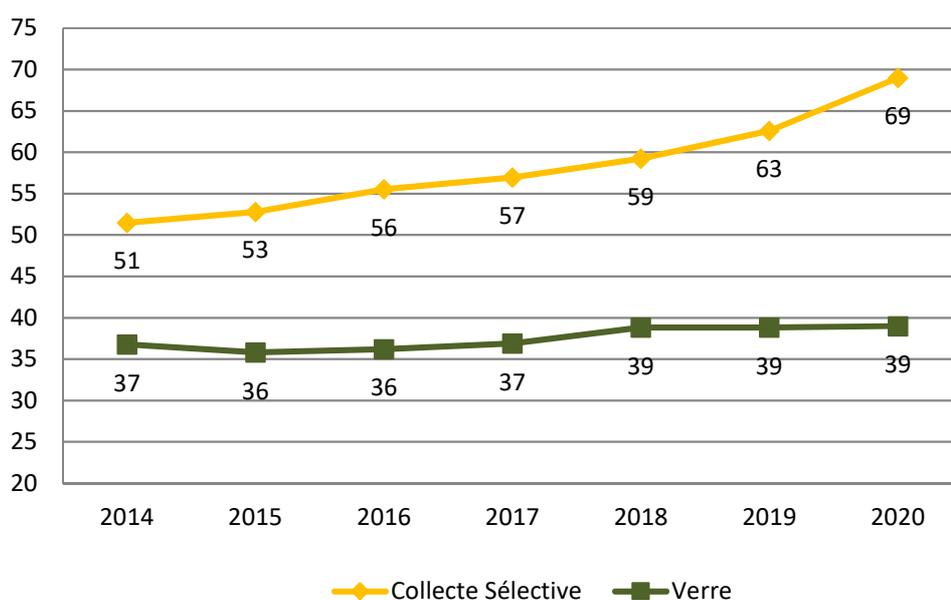
Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles
en kg/hab



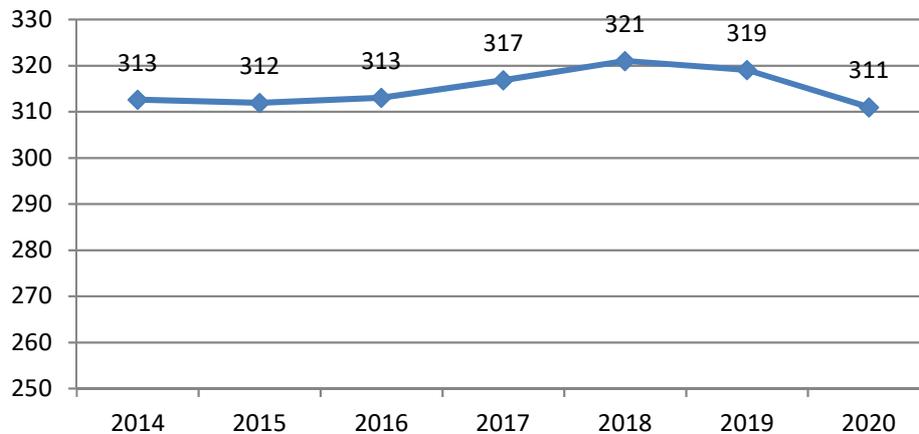
Il faut noter que la redevance spéciale n'était pas encore mise en place sur le territoire de la Haute-Saintonge en 2020. Les tonnages de déchets assimilés des entreprises sont donc compris dans les quantités collectées par habitant. Entre 2014 et 2020, le tonnage d'OMR a diminué de 9%.

Il faut noter que l'année 2020 a connu une crise sanitaire qui peut être en partie responsable de cette forte baisse.

Evolution des tonnages de collecte sélective et de verre en
kg/hab



Evolution des tonnages des ordures ménagères et assimilés en kg/hab



L'année de référence prise en compte est l'année 2014, date de la fusion de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge avec la Communauté de Communes de la Région de Pons sur laquelle aucun programme local de prévention des déchets n'était engagé à l'époque.

Durant 3 ans, la quantité d'ordures ménagères résiduelles produite n'a pas montré d'évolution significative alors qu'elle a augmenté en 2017 et 2018 pour diminuer en 2019 et plus encore en 2020. Cela peut s'expliquer par la mise en place de l'extension des consignes de tri sur une partie du territoire. La quantité de collecte sélective (verre, emballages et papiers) ne cesse, quant à elle, d'augmenter.

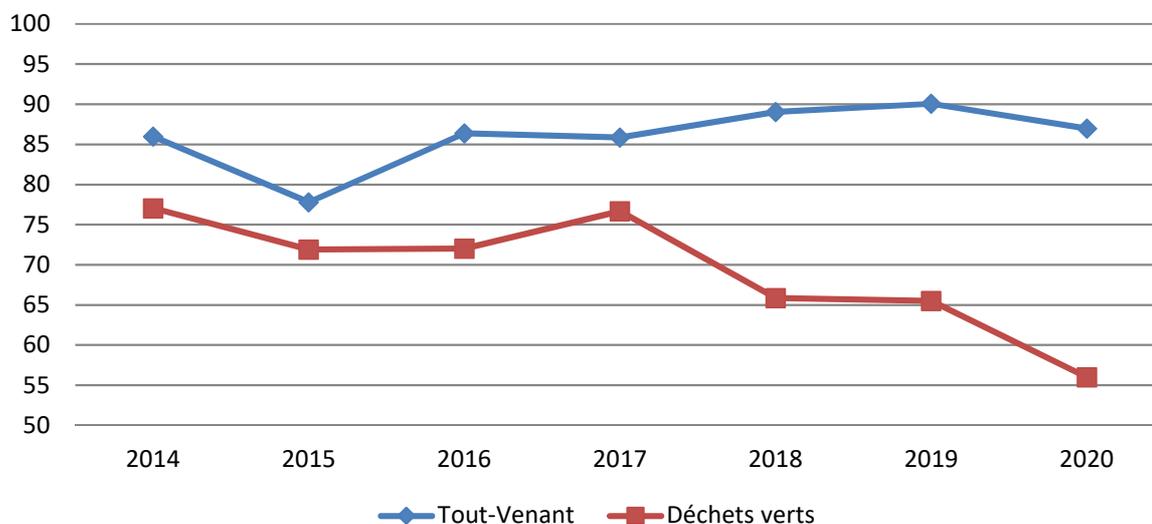
Pour la première année depuis la fin du programme local de prévention des déchets (2011-2015), le tonnage d'ordures ménagères et assimilés a diminué alors qu'il n'avait qu'augmenté jusque-là. -2,5% en 1 an et -0,6% depuis 2014.

Concernant les tonnages de déchèterie, on constate une diminution importante de la quantité de déchets verts en 2018 et une stabilisation en 2019, cela est dû aux différents partenariats mis en place avec des agriculteurs locaux, -14% entre 2017 et 2018. La forte diminution entre 2019 et 2020 est essentiellement liée au confinement de la population au printemps pendant lequel l'accès en déchèterie se faisait sur rendez-vous et était très limité.

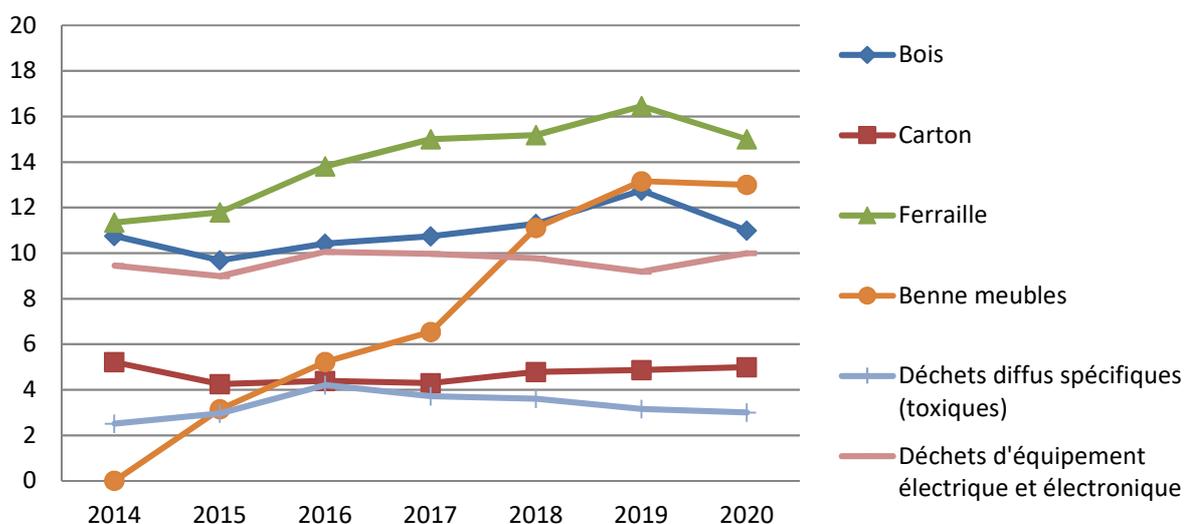
En revanche, malgré une augmentation constante de la quantité de déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés (5 déchèteries sur 6 équipées depuis 2019), les tonnages de tout-venant n'évoluent pas beaucoup.

Concernant les autres flux, ils sont plutôt stables.

Evolution des tonnages de tout-venant et déchets verts de 2014 à 2020 en kg/hab



Evolution des tonnages en déchèterie de 2014 à 2020 en kg/hab



Il est à noter que toutes les déchèteries sont accessibles aux professionnels qu'ils soient du territoire de Haute-Saintonge ou non. Chaque apport est soumis à facturation pour le tout-venant, les déchets verts et les gravats.

Les déchèteries étant avant tout destinées aux usagers particuliers les normes de sécurité sont respectées dans ce sens. C'est avec la mise en place d'un nouveau système de garde-corps que les tonnages de déchets verts ont diminué. En effet, les professionnels ont préféré apporter leurs déchets chez des partenaires locaux facilitant ainsi le déchargement de leurs camions.

La fréquentation des déchèteries par les professionnels peut également expliquer les tonnages de tout-venant qui restent stables voir même augmentent légèrement chaque année.

4. Actions de réduction des déchets déjà engagées par la collectivité

Un programme local de prévention des déchets a été établi et suivi de 2011 à 2015. A la fin du programme, la production d'ordures ménagères et assimilés avait diminué de 7%. Le bilan des cinq années du programme est joint en annexe 2 du présent document.

A partir de 2016, il n'y a pas eu de programme de prévention clairement défini. En revanche, la collectivité a continué de développer les actions « phares » de réduction des déchets.

Promotion du compostage domestique

La collectivité incite les administrés à pratiquer le compostage depuis 2009 via la mise à disposition gratuite de composteurs individuels à chaque foyer. Fin 2020, 33% des foyers de la Haute-Saintonge avaient déclaré pratiquer le compostage que ce soit en tas ou via un composteur distribué par la collectivité.

Lors d'une enquête réalisée auprès des habitants en 2013, la collectivité a pu constater qu'une grande partie de la population ne compostait pas ses biodéchets mais ne les jeter pas forcément dans les ordures ménagères. En effet, le territoire étant rural, les administrés ont pour habitude de donner les restes aux animaux tels que les chiens ou les poules ou bien de faire un compost en tas dans le fond du jardin.

Mise en place de la collecte des textiles

En 2011 des bornes de collecte des textiles ont été installées sur le territoire par les associations. A ce jour il y a 73 bornes installées pour 62 points de collecte. En moyenne 3 kg/hab sont collectées chaque année.

Diminution du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires

Le service de gestion des déchets s'est associé à la diététicienne de la collectivité pour intervenir dans les communes possédant un restaurant scolaire afin de les aider à réduire le gaspillage alimentaire.

Des pesées des restes de préparation et des restes de repas ont donc été réalisées sur une semaine dans 17 restaurants scolaires. A la suite de cela, il a été donné des conseils sur les proportions à préparer, sur l'organisation du service, sur les techniques pour inciter les enfants à goûter.

Distribution de l'autocollant Stop-Pub dans les foyers

La publicité représente 10 kg/hab/an. C'est pourquoi la collectivité a choisi de distribuer des autocollants STOP PUB à ses administrés. En 2015, 28% des foyers avaient choisi d'apposer un STOP PUB sur leur boîte aux lettres soit une augmentation de 10 % en 5 cinq ans.

A la fin du programme de prévention le suivi de la distribution des autocollants a été arrêté mais leur distribution a continué. Sur le territoire rural de la collectivité, la publicité est distribuée majoritairement par La Poste. L'autocollant STOP PUB est donc respecté.

Afin de faire connaître la démarche à tous les administrés, un autocollant Stop-Pub a été glissé dans les courriers concernant l'extension des consignes de tri distribués dans chacune

des boîtes aux lettres de Haute-Saintonge soit 30 000 foyers en 2019.

Promotion du réemploi

En 2011, une recyclerie a été ouverte en partenariat avec Emmaüs sur la déchèterie de Guitinières. Les agents de la déchèterie mettent de côté les biens apportés par les administrés qui sont en bon état et Emmaüs vient les récupérer une fois par semaine. Cette action a été étendue sur les 5 autres déchèteries de la collectivité les années suivantes.

Des partenariats ont depuis été passés avec d'autres associations notamment le chantier d'insertion « La Glanerie du Moulin » pour la déchèterie de Pons et l'association « Le Moulin Solidaire » pour les déchèteries de Montendre et St Aigulin.

Il est cependant impossible de connaître le poids détourné des déchèteries car il n'y a pas de pont-bascule sur les installations.

Privilégier le retour au sol des déchets verts

La collectivité incite les gros producteurs de déchets verts, notamment les professionnels venant en déchèteries et les communes à éliminer leurs déchets verts autrement qu'en déchèterie. Plusieurs agriculteurs sont en demande de déchets verts à épandre dans leurs champs. Les gros producteurs vont de ce fait apporter leurs déchets verts directement là-bas sans passer par les déchèteries.

Grâce à cela, les tonnages de déchets verts apportés en déchèteries ont diminué de 14% entre 2017 et 2018.

Compatibilités avec les autres projets de la collectivité

La collectivité est engagée dans plusieurs projets environnementaux comme :

- TEPOS
- PCAET
- Cit'ergie
- LEADER

La plupart de ces projets intègrent une partie sur la gestion des déchets notamment la réduction des déchets avec le gaspillage alimentaire.

La collectivité a également engagé une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) en 2015 qui a été mise en pause par manque d'animateur. Les élus souhaitent que ce projet reprenne vie.

Ces projets viennent en appui pour soutenir et développer la prévention des déchets.

5. Moyens humains présents sur le territoire pour développer et animer la réduction des déchets

Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le service compte six personnes :

- Le directeur du pôle Energie et Environnement qui partage son temps entre la gestion des déchets et l'énergie
- Une animatrice prévention des déchets qui a pour mission également la partie administrative du service
- Un technicien de collecte qui gère la collecte des ordures ménagères et assimilés ainsi que les déchèteries
- Un référent déchèterie qui s'assure du bon fonctionnement des déchèteries du territoire et fait le lien entre les agents et le service
- Un agent de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets dont la mission consiste à la sensibilisation du public. Il intervient dans les écoles mais également dans toutes les structures demandant son intervention
- Un animateur prévention et collecte dont la mission consiste à assister l'animatrice prévention et le technicien de collecte dans la mise en œuvre des projets et leur suivi sur le terrain

L'agent de sensibilisation et l'animateur prévention ont également pour mission commune de conseiller les entreprises sur la gestion de leurs déchets, notamment depuis le passage de la collecte à 10 jours. Ils les aident donc à mettre en place le tri sélectif, le tri des papiers de bureau et les conseillent sur les actions à mettre en place pour réduire leur production de déchets.

Les autres services de la collectivité

Plusieurs services de la collectivité peuvent entrer en jeu pour permettre une bonne animation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, notamment :

- Le service communication permettant ainsi une diffusion des informations auprès du grand public par le biais des réseaux sociaux, du site internet ou encore de documents écrits
- Le service comptabilité permettant la réalisation de la matrice des coûts et ainsi avoir une meilleure vision sur les coûts de la prévention des déchets par rapport aux coûts du tri ou de la collecte et du traitement
- Le service économie pour créer un lien avec les entreprises du territoire et ainsi faire progresser leur vision de la gestion des déchets
- Le service diététique concernant les actions relatives au gaspillage alimentaire
- Le service tourisme dans le cadre de la manifestation Haute-Saintonge Propre qui consiste à ramasser les dépôts sauvages dans les communes

Les associations du territoire

- Le Moulin Solidaire, située à Cercoux, l'association propose, un café associatif, une recyclerie mais également une épicerie coopérative bio et solidaire. L'objectif premier de cette association est de créer du lien social mais grâce à ses actions elle participe à la réduction des déchets par le biais du réemploi. En effet, elle propose aussi des ateliers de valorisation pour apprendre les administrés à réparer leurs biens plutôt que de les jeter
- La Glanerie du Moulin : il s'agit d'un chantier d'insertion porté par le centre socioculturel de Pons. Cette association participe à la réduction des déchets par le réemploi et donc le détournement des tonnages de déchèterie. L'association collecte directement du mobilier, ou les récupère à la déchèterie de Pons. Elle les relooke ou les réutilise comme matériaux pour la fabrication d'autres biens de décoration, d'ameublement ou autre. Ces nouveaux objets ou meubles sont revendus dans l'un des deux magasins sur la commune de Pons, dont l'un est situé en centre-ville. Le centre socioculturel a également mis en place en centre-ville un espace de gratuité pour les familles, lequel participe à la limitation des déchets par le réemploi et par la diminution des achats (vêtements, fournitures scolaires, jeux, jouets, livres...)
- Associations sportives, culturelles et autres : il y a un bon nombre d'associations sur le territoire touchant différents publics. Chaque année, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge leur accorde une subvention en demandant un justificatif concernant la mise en place d'actions de réduction des déchets telles que par exemple l'envoi par mail des convocations, l'utilisation de gobelets réutilisables
- L'association Saintonge boisée vivante est une association de défense de l'environnement, elle peut donc être un relais pour la communication sur la réduction des déchets. Il s'agit de la seule association environnementale présente sur le territoire.

Toutes ces associations peuvent être de bons relais à la communication sur la prévention des déchets auprès des administrés des différentes communes.

6. Les publics cibles prioritaires

Suite au diagnostic du territoire, plusieurs catégories de publics cibles prioritaires apparaissent :

- **Les élus** : les collectivités ont un rôle important dans la prévention des déchets, ce sont les ambassadeurs de la prévention. En effet, l'éco-exemplarité est nécessaire pour donner envie aux administrés de s'investir dans cette démarche. L'important est donc de sensibiliser les élus à la prévention des déchets ainsi que les employés communaux afin que certaines actions soient mises en place au sein des communes, notamment sur la gestion des espaces verts et du gaspillage alimentaire.
- **Les producteurs de biodéchets** tels les restaurateurs et cantines scolaires : la plupart d'entre eux n'ont pas connaissance de l'obligation du tri à la source des biodéchets, c'est pourquoi il sera important de les informer de cette réglementation. Il est nécessaire de former l'ensemble des agents de restauration (individuelle ou collective) que ce soit le personnel de cuisine ou de salle afin qu'ils comprennent les enjeux de la réduction du gaspillage alimentaire mais également qu'ils puissent orienter les convives sur leur consommation en fonction de leur appétit.
- **Les entreprises** : actuellement tous leurs déchets sont collectés en même temps que les déchets des ménages sans aucune compensation financière. Leur production de déchets est donc comptabilisée avec les déchets des ménages ce qui augmente le tonnage par habitant collecté chaque année. L'important est de faire prendre conscience aux entreprises du coût réel de leur production de déchets pour ainsi les inciter à mettre en place des actions de tri et de réduction des déchets. Ceci va être mis en œuvre par l'application de la redevance spéciale.
- **Les syndicats de copropriété, les campings** : il est nécessaire d'accompagner ces établissements dans une meilleure gestion de leurs déchets afin que les locataires et vacanciers soient plus enclins à trier leurs déchets. Ce sont également des lieux privilégiés pour la mise en place de sites de compostage partagé.
- **Les scolaires** : les nouvelles générations sont une porte d'entrée à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets. De plus, cet aspect environnemental s'inclut progressivement dans les programmes scolaires. Tous les établissements scolaires sont concernés de l'école élémentaire jusqu'au lycée.
- **Les associations** : par leurs diverses manifestations elles peuvent véhiculer les pratiques de prévention des déchets. Exemple des Gratiférias organisées sur le territoire où le réemploi des biens est mis en avant plutôt que l'achat d'objets neufs. Ce genre de manifestations s'associent souvent aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire par le biais des recycleries en place sur le territoire de la Haute-Saintonge.
- **Les ménages** : ce sont les premiers consommateurs du territoire et ils peuvent être sensibilisés par n'importe quel biais comme au restaurant, pendant leurs vacances, lors des animations proposées sur le territoire.

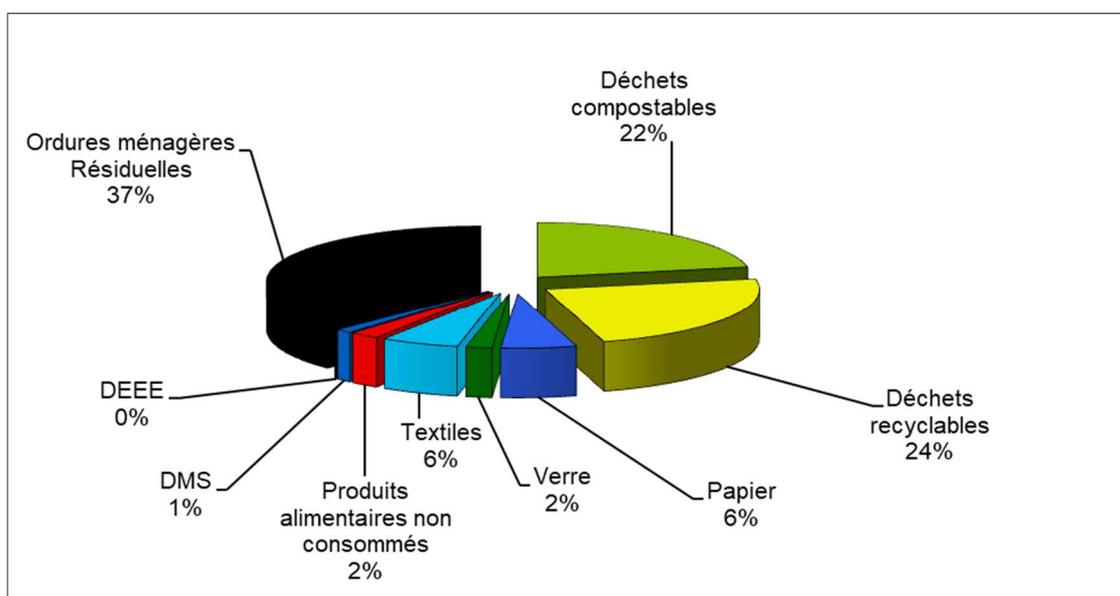
- **Etablissements de santé** : leur activité génère une forte production de biodéchets dû au gaspillage alimentaire

7. Caractérisation des ordures ménagères

Une caractérisation des ordures ménagères a été réalisée le mardi 17 décembre 2019.

6 tournées réparties sur le territoire ont été caractérisées. Certaines étaient déjà en extension de consignes de tri avec collecte tous les 10 jours pour les OM et la CS d'autres non.

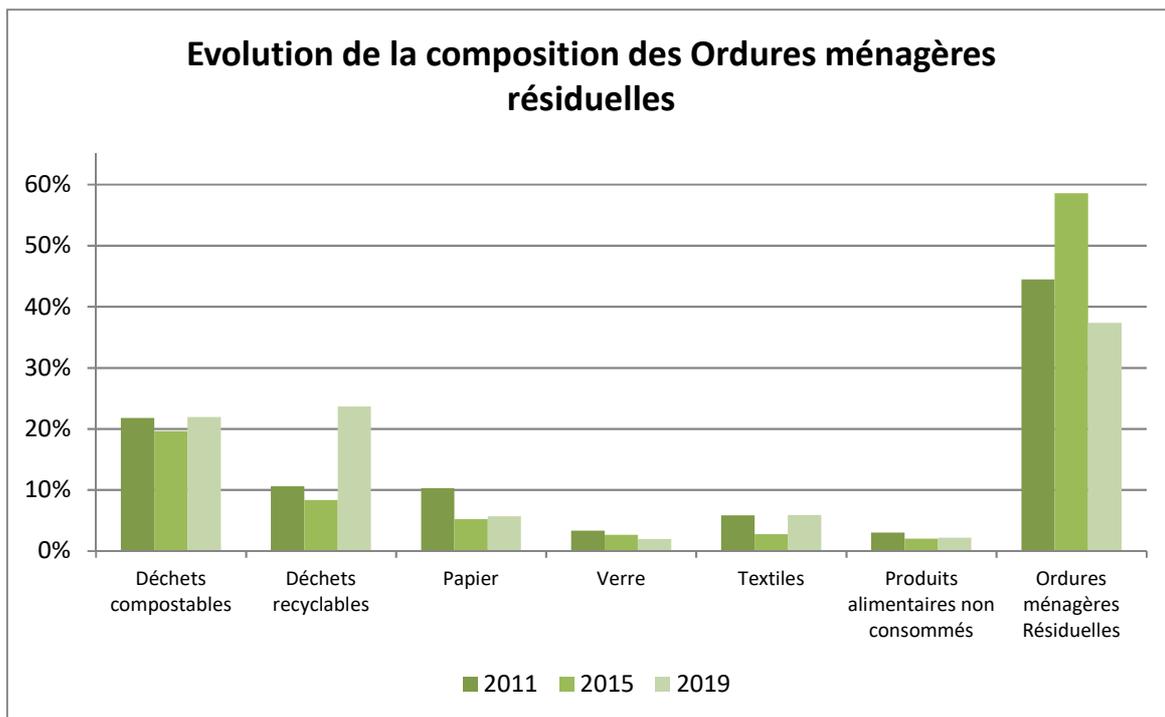
Voici les résultats :



On constate que seulement 37% sont des ordures ménagères résiduelles. 38% des déchets caractérisés devraient être triés soit dans la collecte sélective, soit dans les bornes d'apport volontaire de verre ou de textiles et 22% des déchets pourraient être compostés.

Nous avons toutefois noté la faible présence de déchets dangereux et de déchets d'équipement électrique et électronique.

Grâce aux différentes caractérisations réalisées au cours du précédent programme local de prévention des déchets, on peut analyser l'évolution de la composition des ordures ménagères :



On peut noter que sur la période du programme local de prévention des déchets il y a eu une évolution positive permettant d'avoir près de 60% de réelles ordures ménagères résiduelles dans l'échantillon.

Le fait que la part de déchets recyclables soit élevée en 2019 est dû à la comptabilisation des emballages rentrant dans l'extension du tri dans cette catégorie alors que toutes les communes n'avaient pas encore reçu les nouvelles consignes.

Concernant les déchets compostables, il n'y a pas d'évolution malgré le taux d'équipement des foyers en composteurs domestiques qui augmente.

Une nouvelle caractérisation sera réalisée en début d'année 2022 pour avoir un point de départ à jour pour le nouveau programme local de prévention.

8. Synthèse de l'état des lieux

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Réduction des déchets déjà abordée sur le territoire depuis 2011</p> <p>Territoire engagé dans plusieurs démarches environnementales (TEPOS, Cit'ergie, PCAET, Leader)</p> <p>Mise en place de la redevance spéciale prévue en 2022</p> <p>Peu de logements collectifs</p> <p>Bonne performance de tri, ce qui signifie que les administrés s'impliquent dans la gestion des déchets</p> <p>Changement des fréquences de collecte pour un passage tous les 10 jours en OM et en CS</p>	<p>Manque de communication auprès des habitants sur le traitement des différents déchets après le tri entre autres</p> <p>Pas de service communication juste graphisme</p> <p>Augmentation constante du tout-venant malgré les nouvelles filières et les actions engagées</p> <p>Territoire rural dispersé, pas facile de rassembler la population autour d'un évènement</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Passage à l'extension des consignes de tri en janvier 2020</p> <p>Obligation du tri à la source des biodéchets</p> <p>La modification du comportement d'achat suite à la crise sanitaire (exemple engouement pour le vrac, le local...)</p> <p>Elections municipales en 2020 : nouvelle dynamique avec de nouvelles idées</p>	<p>Manque d'associations environnementales sur le territoire</p> <p>Population touristique (curistes) toute l'année</p> <p>Elections municipales en 2020 selon l'intérêt porté à la prévention des déchets</p>

Du fait que le territoire soit engagé dans une démarche de prévention des déchets depuis plusieurs années, les administrés ont déjà pu entendre des informations à ce sujet. La communication sur la prévention des déchets ne part donc pas de zéro. Cela permettra également de cibler les types de communication qui fonctionnent auprès des administrés.

Concernant l'extension des consignes de tri, cela permettra de faciliter le geste de tri pour les personnes ne résidant pas en Haute-Saintonge comme les curistes par exemple qui viennent d'autres régions où l'extension est déjà en place.

Le tri à la source des biodéchets va quant à lui permettre de développer le compostage sur tout le territoire de la Haute-Saintonge et donc de faire connaître la réduction des déchets à

la population y compris les touristes car des zones de compostage partagé vont être installées dans les communes les plus importantes.

La caractérisation des ordures ménagères résiduelles et le diagnostic effectué précédemment permettent d'identifier des gisements d'évitement prioritaires ainsi que les publics cibles associés :

Gisement d'évitement selon la caractérisation des ordures ménagères du 17 décembre 2019 :

	Tonnages	%	kg/hab/an	Gisements potentiels d'évitement Tonnes
Déchets compostables	63,15	22%	48	3 238
Déchets recyclables	68,05	24%	51	3 489
Papier	16,35	6%	12	838
Verre	5,60	2%	4	287
Textiles	16,90	6%	13	867
Produits alimentaires non consommés	6,30	2%	5	323
DMS	3,45	1%	3	177
DEEE	0,55	0%	0	28
Ordures ménagères Résiduelles	107,40	37%	81	5 507
	287,75	100%	217	14 754

Gisements d'évitement	Thématiques d'action	Publics-cibles	Secteurs d'activité
1/ les déchets recyclables + papiers	Mise en place de l'extension des consignes de tri sur tout le territoire et forte communication sur le sujet	Particuliers	Domestique
2/ les déchets compostables	Promotion du compostage domestique et développement du compostage partagé de quartier et en pied d'immeuble	Particuliers et professionnels de la restauration	Domestique et restauration
3/ le textile	Communication sur le réemploi, les associations locales et les colonnes de récupération de textiles	Particuliers et professionnels	Milieu de la santé (hôpitaux, EHPAD,...)
4/ le verre	Communication sur le recyclage du verre à l'infini	Particuliers	Domestique

9. Objectifs du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

On n'a pu constater ces dernières années que le tonnage par habitant de déchets ménagers et assimilés ne cesse d'augmenter ; conséquence de l'augmentation constante des déchets verts et du tout venant en déchèterie. Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles quant à lui reste relativement constant face à une progression du tonnage de la collecte sélective.

C'est pourquoi, les prévisions du plan national de prévention des déchets, -10% de déchets ménagers entre 2010 et 2020, n'ont pas été atteintes en Haute-Saintonge. En effet, en 2020, nous aurions dû atteindre 461 kg/hab/an alors que nous sommes à 536 kg/hab/an en 2019.

Objectif de diminution des déchets ménagers et assimilés durant les 6 ans du programme local de prévention fixé par le comité technique -12% :

	Année de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Année	2019	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Tonnage en kg/hab	536	512	504	496	488	480	472
-12%							

En terme d'ordures ménagères résiduelles, la collectivité souhaite passer sous la barre des 200 kg/hab/an. Objectif ambitieux mais réalisable sachant que selon la caractérisation des ordures ménagères, plus de 20% sont des déchets fermentescibles qui doivent être détournés des ISDND d'ici 2025.

Objectif de diminution des ordures ménagères résiduelles durant les 6 ans du programme local de prévention fixé par le comité technique -12% :

	Année de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Année	2019	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Tonnage en kg/hab	218	208	205	202	199	195	192
-12%							

En se fixant un objectif de diminution de 12% des déchets ménagers et assimilés, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge se fixe un objectif plus ambitieux que celui du plan national de prévention des déchets.

Les actions de réduction des déchets devront porter sur toutes les catégories de déchets pour pouvoir l'atteindre.

10. Indicateurs de suivi du PLPDMA

Ces indicateurs permettent de mesurer les impacts produits par les actions de réduction des déchets mises en œuvre sur la quantité et la qualité des déchets produits.

Ceux-ci sont les indicateurs généraux du programme. Chaque action a ses propres indicateurs de suivi d'impact et d'activité.

Indicateurs		Valeurs cibles / Valeurs réalisées	Unité	2022	2023	2024	2025	2026	2027
INDICATEURS D'IMPACT									
I 01	Budget engagé pour la prévention des déchets par rapport à l'année de référence	Valeurs cibles	€/hab	2%	2,5%	3%	3%	3,5%	4%
I 07	Pourcentage de relais mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années) par rapport au nombre total de relais identifiés	Valeurs cibles	%	5%	10%	10%	15%	20%	25%
I 08	Enquête : Evolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les ménages.	Valeurs cibles	%		10%	10%	15%	15%	20%
I 10	Taux d'évolution des kg d'OMR/habitant par rapport à l'année de référence	Valeurs cibles	%	-2%	-4%	-6%	-8%	-10%	-12%
I 11	Taux d'évolution des kg de DMA/habitant par rapport à l'année de référence	Valeurs cibles	%	-2%	-4%	-6%	-8%	-10%	-12%
INDICATEURS D'ACTIVITÉ									
I 03	Effectif de l'équipe projet du programme (en ETP)	Valeurs cibles	ETP	1,5	1,5	2	2	2,5	2,5
I 04	Enquête : Evolution de la connaissance du programme de prévention et de ses enjeux par les agents, les relais, les partenaires et les élus de la collectivité	Valeurs cibles	%		10%	10%	15%	20%	25%
I 05	Pourcentage du nombre d'actions d'éco-exemplarité réalisées par la collectivité porteuse du programme par rapport au nombre total d'actions éco-exemplaires prévues	Valeurs cibles	%	25%	30%	50%	70%	80%	100%
I 06	Pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années) par rapport au nombre total de partenaires identifiés	Valeurs cibles	%	5%	10%	10%	15%	20%	25%
I 09	Matrice des coûts de l'ADEME validée dans SINOE	Valeurs cibles	Oui / Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

11. Mise en place des actions de réduction des déchets pour atteindre les objectifs définis précédemment

Les actions de réduction des déchets énoncées ci-dessous émanent du travail du comité technique.

	2022		2023		2024		2025		2026		2027	
	S1	S2										
Rédaction du PLPDMA et mise à jour												
Actions sur les déchets fermentescibles et les déchets verts												
Développer le broyage collectif												
Promouvoir le retour au sol												
Former des ambassadeurs du compostage												
Déployer les équipements de compostage												
Gestion des biodéchets des gros producteurs												
Actions sur le gaspillage alimentaire												
Lutte contre le gaspillage alimentaire hors domicile												
Lutte contre le gaspillage alimentaire												
Actions de communication												
Communication												
Sensibilisation des habitants												
Actions de réparation/réemploi												
Développer une filière de réparation												
Développer les recycleries de territoire												
Développer la filière textiles												
Actions d'Eco-exemplarité												
Eco-exemplarité des associations												
Eco-exemplarité des entreprises												
Eco-exemplarité des communes												

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

129 COMMUNES



* Population au 1er janvier 2019

- Limite Communale
- Limite Cantonale (selon le décret n°2104-269 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Charente-Maritime)
- Abc** Commune comptant plus de 1 000 habitants (Population au 1er janvier 2019)

0 5 km

ACTION N°1 : REDACTION DU PLPDMA

PLANNING PREVISIONNEL

Elaboration	2021- 2022
Evaluation	Tous les ans

OBJECTIF

Il s'agit de créer et faire vivre cet outil utile à tous les publics ciblés qui permettra d'améliorer la visibilité de nos actions.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de prendre en main l'outil, il s'agit de mettre en œuvre des actions de manière transversale :

- permettre d'apporter les connaissances nécessaires aux ambassadeurs (officiels et élus)
- organiser des animations dédiées aux publics qui mettent en œuvre les actions
- évaluer leur mise en œuvre par des évaluations globales annuelles et spécifiques à la demande
- faire évoluer la CCES vers un organe représentatif des acteurs du territoire pour rendre nos actions visibles

La participation du public est prise en compte dans l'élaboration du PLPDMA via la présence du Conseil de Développement dans la CCES.

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : tous ou en partie en fonction des sujets traités

Pilotes de l'action : technicien de la CDCHS en charge de la prévention, élus référents

Partenaires et relais : élus, associations, techniciens

MODE DE COMMUNICATION

Tous

RESULTATS ATTENDUS

Bilan annuel des fiches actions

Bilan annuel des ambassadeurs

Visibilité des actions sur le territoire avec publication annuelle

ACTION N°2 : DEVELOPPER LE BROYAGE COLLECTIF

PLANNING PREVISIONNEL

Etude sur l'acquisition d'un ou plusieurs broyeurs	2022-2023
Acquisition du matériel	2023-2024
Formation du personnel communal	2023-2024
Début de l'opération	2024

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge met à disposition des communes un broyeur à végétaux selon un planning défini pour l'année. Il sera utilisé pour broyer les déchets verts communaux ainsi que les déchets verts des particuliers qui les auront apportés sur le dépôt indiqué par la commune.

Le broyat obtenu pourra être utilisé par les communes, les particuliers et enfin, s'il en reste, alimenter les chaudière biomasse du territoire.

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : communes et particuliers

Pilotes de l'action : CDCHS

Partenaires et relais : les communes, les agents communaux

OBJECTIF

Détourner les déchets verts des déchèteries et favoriser le retour au sol par compostage ou paillage à l'aide du broyat obtenu

MODE DE COMMUNICATION

Diffusion du calendrier dans les bulletins communaux, sur le site internet de la CDCHS

Rappel du lieu de dépôt des déchets verts et des jours de passage du broyeur par les communes.

RESULTATS ATTENDUS

-2 % de déchets verts apportés en déchèteries par an

ACTION N°3 : PROMOUVOIR LE RETOUR AU SOL

PLANNING PREVISIONNEL

Création du guide	2022
Début de l'opération	2022

OBJECTIF

Détourner les déchets verts des déchèteries et favoriser le retour au sol par compostage ou paillage

DESCRIPTION DE L'ACTION

Communiquer sur les différentes utilisations des feuilles mortes et des déchets de tonte.

Informersur les bienfaits du paillage et sur le compostage.

Mise en place de partenariats avec les agriculteurs locaux.

MODE DE COMMUNICATION

Diffusion d'un guide des bonnes pratiques au jardin

Relais des informations par les communes

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : communes et particuliers

Pilotes de l'action : CDCHS

Partenaires et relais : les communes, les agents communaux

RESULTATS ATTENDUS

**-2 % de déchets verts apportés
en déchèteries par an**

ACTION N°4 : FORMER DES AMBASSADEURS DU COMPOSTAGE

PLANNING PREVISIONNEL

Formation d'un maître composteur au sein de la CDCHS	2022
Création d'outils de communication à destination des ambassadeurs	2023
Recruter et former les ambassadeurs	2023
Mise en route du réseau d'ambassadeurs sur le territoire	2024

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge souhaite développer un réseau d'ambassadeurs du compostage.

Les ambassadeurs du compostage pourront être des citoyens ou bien des associations.

Ils seront les relais de la communication sur le compostage sur un périmètre donné et auront un rôle de conseil auprès des citoyens qui en font la demande. Également un rôle de référent pour les sites de compostage partagé.

Ils seront formés et en lien direct avec le maître composteur de la collectivité et une journée par an sera organisée pour valoriser le travail effectué.

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : citoyens

Pilotes de l'action : CDCHS

Partenaires et relais : les associations du territoire

OBJECTIF

Former des ambassadeurs relais pour diffuser les bonnes pratiques du compostage sur le territoire

MODE DE COMMUNICATION

Guide récapitulatif sur les bonnes pratiques du compostage destiné aux ambassadeurs.

RESULTATS ATTENDUS

40 % de foyers équipés d'un composteur

ACTION N°5 : DEPLOYER LES EQUIPEMENTS DE COMPOSTAGE

PLANNING PREVISIONNEL

Distribution de composteurs individuel	En cours
Mise en place de site de compostage partagé	2022

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge équipe depuis 2009 les foyers d'un composteur individuel. Dans le cadre de l'obligation de tri à la source des biodéchets, ce déploiement de composteurs individuels va être poursuivi et accompagné de la mise en place de composteurs partagés sous convention avec les établissements concernés.

Mise en place de convention avec les ambassadeurs du compostage pour la gestion des sites partagés.

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : citoyens

Pilotes de l'action : CDCHS

Partenaires et relais : ambassadeurs du compostage

OBJECTIF

Equiper tous les foyers de Haute-Saintonge d'une solution de compostage, que ce soit par des composteurs individuels ou partagés

MODE DE COMMUNICATION

- Posts sur les réseaux sociaux
- Journal les 129 communes
- Relais par les communes
- Relais par les ambassadeurs du compostage

RESULTATS ATTENDUS

40 % de foyers équipés d'un composteur

ACTION N°6 : GESTION DES BIODECHETS DES GROS PRODUCTEURS

PLANNING PREVISIONNEL

Création des fiches explicatives	2022
Rencontre avec les gros producteurs	2022-2023

OBJECTIF

Orienter les gros producteurs vers des solutions de gestion de leurs biodéchets

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action concerne les biodéchets issus de la restauration hors domicile, chez les gros producteurs.

La Communauté de Communes va communiquer sur les moyens de traiter les biodéchets en quantité.

Les aider à établir des partenariats avec des éleveurs et les milieux associatifs (exemple SPA)

Pour les agents communaux des restaurants scolaires, une formation et une sensibilisation leur seront proposées.

Mise à disposition des composteurs collectifs.

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : gros producteurs de biodéchets

Pilotes de l'action : CDCHS

Partenaires et relais : ambassadeurs du compostage, maître composteur, mairies

MODE DE COMMUNICATION

- Fiches explicatives sur les moyens de traitement des biodéchets, financements possibles et débouchés du digestat obtenu

RESULTATS ATTENDUS

-12% du tonnage des ordures ménagères résiduelles

ACTION N°7 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE HORS DOMICILE

PLANNING PREVISIONNEL

Création des kits de communication	2022
Organisation de pesées dans tous les restaurants scolaires	2022
Mise en place du défi aux écoles	Tous les ans à partir de septembre 2022

OBJECTIF

Réduire le gaspillage alimentaire au sein de la restauration en milieu scolaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action concerne le gaspillage alimentaire produit dans la restauration hors domicile, chez les gros producteurs.

La collectivité souhaite former les agents de la restauration, réaliser des pesées des restes de repas.

Une communication adaptée sur le tri des déchets en fin de repas sera créée ainsi que des ateliers anti-gaspillage destinés aux agents.

La collectivité souhaite également proposer aux écoles un défi avec la mobilisation d'élèves ambassadeurs. Une récompense sera offerte aux écoles participantes en fin d'année scolaire (spectacle).

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : restauration scolaire

Pilotes de l'action : CDCHS

Partenaires et relais : Silène Guédon, diététicienne

MODE DE COMMUNICATION

- Communication sur le tri en fin de repas
- Ateliers anti-gaspillage
- Kit ambassadeur pour les élèves
- Comparaison du gaspillage alimentaire jeté avec le coût d'objets du quotidien

RESULTATS ATTENDUS

-5% de gaspillage alimentaire produit en restauration scolaire

ACTION N°8 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

PLANNING PREVISIONNEL

Diffusion sur les réseaux sociaux	2022
Création d'un bulletin spécial Déchets	2023
Organisation d'ateliers	2023

OBJECTIF

Réduire le gaspillage alimentaire produit à la maison

DESCRIPTION DE L'ACTION

Selon la dernière caractérisation des ordures ménagères de 2019, 3% de produits alimentaires non consommés étaient jetés dans les ordures ménagères.

Pour réduire ce pourcentage, des ateliers « anti-gaspi » seront organisés (organisation du frigo, définition DLC, DLUO, idées recettes des restes).

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : citoyens

Pilotes de l'action : CDCHS

Partenaires et relais : Silène Guédon, diététicienne

MODE DE COMMUNICATION

- Communication de conseils et d'idées sur les réseaux sociaux
- Insertions dans un bulletin 129 communes ou spécifique déchets

RESULTATS ATTENDUS

-3% de gaspillage alimentaire dans les ordures ménagères

ACTION N°9 : COMMUNICATION

PLANNING PREVISIONNEL

Choisir un prestataire de service communication	2021
Développer les outils de communication	2022

OBJECTIF

Communiquer régulièrement sur toutes les actions menées et sur les résultats obtenus

DESCRIPTION DE L'ACTION

Développer tous les supports de communication possibles sur les différents sujets abordés.

Création d'un reportage vidéo à diffuser dans les salles de cinéma

Avoir un agent dédié à la communication du service déchets pour la gestion des réseaux sociaux par exemple

Développer un partenariat avec l'office du tourisme afin d'améliorer la communication destinée aux touristes

Créer du lien entre les acteurs privés du territoire
Communiquer sur les enjeux environnementaux et les coûts

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : grand public

Pilotes de l'action : CDCHS

Partenaires et relais : office du tourisme, prestataire de service communication

MODE DE COMMUNICATION

- Réseaux sociaux
- Bulletin spécial « déchets » plusieurs fois dans l'année
- Reportage vidéo
- Application smartphone

RESULTATS ATTENDUS

25% des habitants ont connaissance du programme de prévention

ACTION N°10 : SENSIBILISATION DES HABITANTS

PLANNING PREVISIONNEL

Etablir un plan de communication sur 6 ans	2022
Ateliers	Annuellement à partir de 2022

OBJECTIF

Sensibiliser les habitants à la gestion des déchets

DESCRIPTION DE L'ACTION

Etat des lieux du respect des consignes de tri

Organiser une journée de sensibilisation à la prévention, caractérisation des ordures ménagères ouverte au public

Visite ouverte au public des déchèteries, du centre de tri, d'une ISDND ou des filières de recyclage (textiles, ou autres)

Distribution de boîtes pour le recyclage de certains déchets (ampoules, piles, etc.) en même temps que les sacs jaunes ou à disposition dans les mairies

MODE DE COMMUNICATION

Reportage sur les installations de tri et traitement

Visites des sites de gestion des déchets

Relais des visites sur les réseaux sociaux et dans le bulletin déchets

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : tout public

Pilotes de l'action : CDCHS

Partenaires et relais : prestataires de service

RESULTATS ATTENDUS

20% des gestes de prévention sont adoptés par les ménages

ACTION N°11 : DEVELOPPER UNE FILIERE DE REPARATION

PLANNING PREVISIONNEL

Développer des partenariats avec les lycées professionnels	2022
Développer des ateliers réparation	2023
Création d'un chantier d'insertion réparation	2024

OBJECTIF

Diminuer les tonnages de déchèteries en proposant des solutions de réparation aux administrés

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en œuvre d'ateliers de réparation

Créer un partenariat avec les lycées professionnels pour dépôt et tentative de réparations de matériel

Travail avec la commission économie sociale pour la création d'un chantier d'insertion

Communication via une application pour la mutualisation d'outils

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : grand public

Pilotes de l'action : CDCHS

Partenaires et relais : lycées professionnels, recyclerie du territoire

MODE DE COMMUNICATION

Application smartphone
Réseaux sociaux
Bulletin déchets
Journaux communaux

RESULTATS ATTENDUS

-5% de déchets apportés en déchèterie (DEEE essentiellement)

ACTION N°12 : DEVELOPPER LES RECYCLERIES DU TERRITOIRE

PLANNING PREVISIONNEL

Développer les partenariats existants	2022
Développer de nouveaux partenariats	2023

OBJECTIF

Développer les lieux qui permettent de revaloriser les biens de consommation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Structurer les conventions entre la CDCHS et les porteurs de projets type recycleries : quels en sont les objectifs, à quels publics s'adressent-elles, comment suivre leur évolution.

Développer la filière réemploi sur le territoire.

MODE DE COMMUNICATION

Application smartphone
Réseaux sociaux
Bulletin déchets
Journaux communaux

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : grand public

Pilotes de l'action : CDCHS

Partenaires et relais : recyclerie du territoire

RESULTATS ATTENDUS

-5% de déchets apportés en déchèterie

ACTION N°13 : DEVELOPPER LA FILIERE TEXTILES

PLANNING PREVISIONNEL

Communication sur le recyclage des textiles	2022
Soutenir des projets de friperies	2024

OBJECTIF

Diminuer le tonnage de textiles présent dans les ordures ménagères

DESCRIPTION DE L'ACTION

Améliorer la communication sur le recyclage des textiles car 7% de textiles se trouvaient encore dans les ordures ménagères en 2019 selon la dernière caractérisation.

La CDCHS souhaite également soutenir les projets des friperies sur le territoire pour qu'elles soient plus accessibles à l'ensemble des administrés.

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : grand public, associations

Pilotes de l'action : CDCHS

Partenaires et relais : recyclerie du territoire, friperies

MODE DE COMMUNICATION

Application smartphone
Réseaux sociaux
Bulletin déchets
Journaux communaux

RESULTATS ATTENDUS

-7% de déchets textiles présents dans les ordures ménagères

ACTION N°14 : ECO-EXEMPLARITE DES ASSOCIATIONS

PLANNING PREVISIONNEL

Inclure la gestion des déchets dans les contrats de location	2022
Conditionner l'accord de subvention par la charte	2023

OBJECTIF

Impliquer les associations dans la gestion des déchets lors de leurs diverses manifestations

DESCRIPTION DE L'ACTION

Améliorer les contrats de location des espaces publics notamment pour les associations en insérant la gestion des déchets et les consignes de tri.

Création d'une charte entre la CDCHS et les associations qui implique la mise en place de comportements éco-responsables lors des différentes manifestations organisées. Celle-ci conditionnera l'attribution des subventions accordées par la CDCHS.

MODE DE COMMUNICATION

Communication sur les actions mises en place dans les associations pour les mettre en valeur

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : associations

Pilotes de l'action : CDCHS

Partenaires et relais : communes

RESULTATS ATTENDUS

100% des contrats de location revus

ACTION N°15 : ECO-EXEMPLARITE DES ENTREPRISES

PLANNING PREVISIONNEL

Outils de communication	2022
Création d'un trophée d'entreprises	2023

OBJECTIF

Impliquer les entreprises dans la gestion de leurs déchets et les aider à les réduire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Création d'un trophée pour l'entreprise la plus éco responsable de l'année

Création d'outils de communication dédiés aux entreprises soumises à la redevance spéciale pour les aider à réduire leurs quantités de déchets

Création d'une fiche informative pour lutter contre la pollution numérique, outil pour une gestion optimale des mails

MODE DE COMMUNICATION

Communication sur les actions mises en place dans les entreprises pour les mettre en valeur

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : entreprises

Pilotes de l'action : CDCHS

Partenaires et relais : club d'entreprises

RESULTATS ATTENDUS

15% des entreprises impliquées dans la gestion et la prévention des déchets

ACTION N°16 : ECO-EXEMPLARITE DES COMMUNES

PLANNING PREVISIONNEL

Réunion d'information élus	2022
Mise en place d'une charte pour les communes ambassadrices de la prévention	A partir de 2022

OBJECTIF

Les communes et les élus sont les premiers interlocuteurs des citoyens. Il faut porter un message et permettre un engagement vers une éco exemplarité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Une réunion d'information permettra de présenter la charte et les intérêts de s'engager dans une telle démarche.
- Des formations, animations, accompagnements seront proposés aux communes volontaires
- Un temps d'échanges sera mis en place pour les agents des communes volontaires
- Charte : pratiques internes de la commune (déchets cuisine et postes administratifs), communication vers les citoyens, éco responsabilité dans les achats, désignation d'un ambassadeur dans la commune, un atelier organisé par an, sensibilisation de l'école.

PARTENAIRES A MOBILISER

Publics cibles : élus, agents responsables

Pilotes de l'action : CDCHS, élus référents

Partenaires et relais :

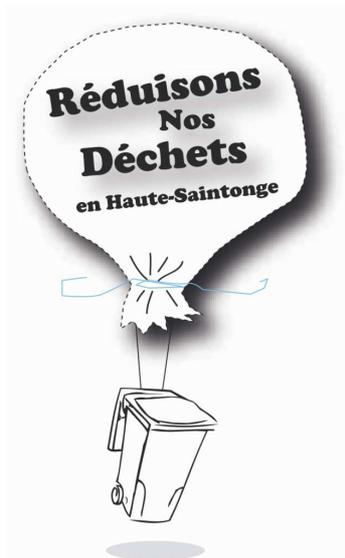
MODE DE COMMUNICATION

RESULTATS ATTENDUS

Evaluation de la fiche action
Engagement de 5 communes par
an
Remise d'un trophée annuel



Programme local de prévention des déchets en Haute-Saintonge 2011-2015



Bilan des 5 ans



Faites votre
Compost
De la poubelle au jardin



Communauté de Communes de Haute-Saintonge
7, rue Taillefer
CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Table des matières

1.	Avant-Après : ce qui a changé en Haute-Saintonge en 5 ans.....	3
a.	Le territoire.....	3
b.	La collecte sélective.....	4
c.	Les agents de sensibilisation.....	5
2.	Les actions de réductions des déchets mises en place sur le territoire de la Haute-Saintonge.....	5
a.	Les actions de sensibilisation des publics à la prévention des déchets.....	5
	Réalisation d'un guide de la prévention à l'attention des administrés.....	5
	Promotion des achats éco-responsables.....	6
	Sensibilisation des enfants à la réduction des déchets.....	6
	Sensibilisation grand public.....	7
	Exposition sur la prévention des déchets.....	7
b.	Les actions éco-exemplaires de la collectivité.....	8
	Réduire la production de papier dans les collectivités territoriales et administrations.....	8
	Utilisation de gobelets réutilisables lors des réunions et manifestations internes à la Communauté de Communes.....	9
	Création d'éléments décoratifs et d'un jardin éco-citoyen.....	9
	Sensibilisation des associations à la prévention des déchets.....	9
c.	Les actions de prévention et gestion de proximité des biodéchets.....	10
	Développement du compostage domestique.....	10
	Sensibilisation au gaspillage alimentaire.....	11
d.	Les autres actions emblématiques nationales.....	12
	Promotion de l'autocollant Stop-Pub.....	12
e.	Les actions de la réparation et du réemploi.....	12
	Promotion de la valorisation des textiles.....	12
	Promotion du réemploi des biens d'équipement par le biais d'une recyclerie.....	13
	Semaine de la réparation.....	14
f.	Les actions sur les déchets des entreprises.....	15
	Mise en place d'entreprises témoins.....	15
	Mise en place d'une aide à l'élimination des déchets d'entreprises.....	15
g.	Les actions sur les déchets dangereux.....	16
	Promouvoir l'achat de produits éco-labellisés.....	16
h.	Les actions globales et transversales.....	16
	Promotion du broyage et du paillage.....	16
	Compostage des déchets de tonte.....	16
	Bourses aux plantes.....	17
3.	Bilan quantitatif du programme.....	17
a.	Moyens humains du programme de prévention.....	17
	Les équivalents temps pleins de la collectivité.....	17
	Les relais et partenaires.....	18
b.	L'évolution des tonnages.....	19
	Evolution des ordures ménagères et assimilés.....	19
	Evolution des déchets ménagers et assimilés.....	20
	Résultats de la caractérisation des ordures ménagères 2015.....	21
	Coût de la prévention des déchets.....	23
4.	Bilan qualitatif du programme de prévention.....	23
5.	Perspectives et suite du programme de prévention des déchets.....	24
	Annexes.....	25

Préambule

La Communauté de Communes de Haute-Saintonge est un établissement public de coopération intercommunale créé en 1992.

Elle possède la compétence collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers.

Après avoir développé la collecte sélective des déchets sur son territoire au début des années 2000, c'est tout naturellement que la collectivité c'est intéressée à la réduction des déchets.

En octobre 2010, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge a donc signé un accord-cadre avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie afin de mettre en place un programme local de prévention des déchets sur son territoire.

L'objectif principal de ce programme était de réduire de 7 % le tonnage d'ordures ménagères et assimilés sur cinq ans soit fin 2015.

1. Avant-Après : ce qui a changé en Haute-Saintonge en 5 ans

a. Le territoire

En 2010, année du diagnostic du programme local de prévention des déchets, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge comptait 123 communes pour 57 567 habitants.

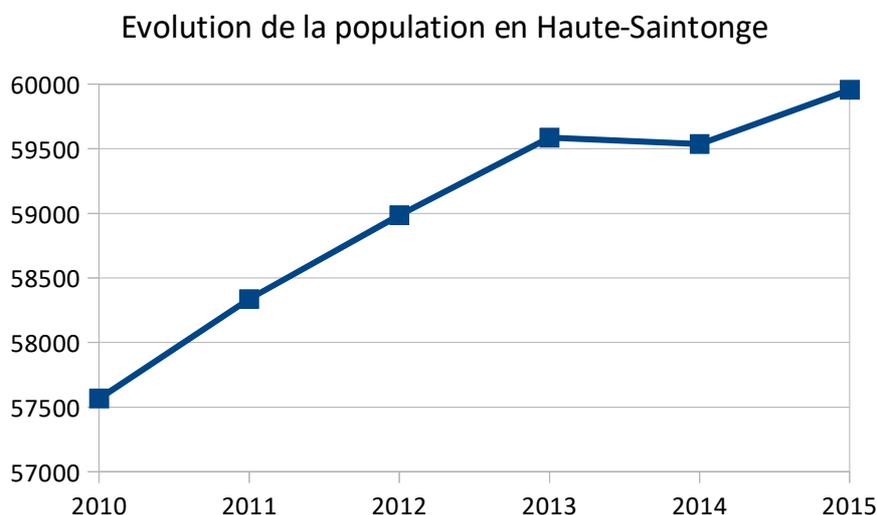
Le 1^{er} janvier 2014, le territoire a fusionné avec la Communauté de Communes de la Région de Pons. La collectivité a perdu une commune et s'est agrandi de 9 nouvelles communes.

La Communauté de Communes de Haute-Saintonge a gardé son nom mais compte désormais 131 communes soit 67 512 habitants.

La fusion ayant été prononcée en 4^{ème} année du programme de prévention, il a été décidé de continuer le programme commencé sur l'ancien territoire de la CDCHS et de créer un programme annexe pour les 9 nouvelles communes.

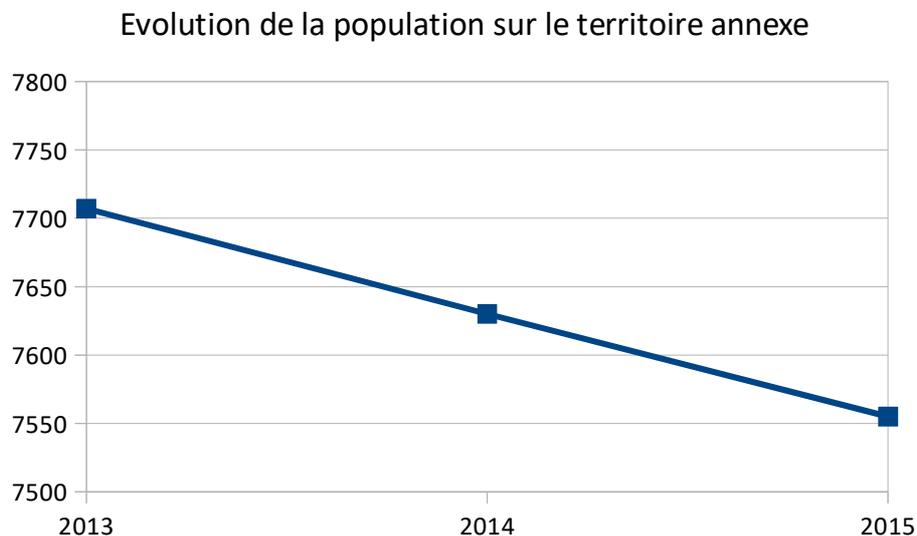
En 2015, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge compte donc 59 957 habitants sur son ancien territoire et 7 555 habitants sur les nouvelles communes.

On peut noter que le nombre d'habitants de la CDCHS n'a cessé d'augmenter pendant 5 ans.



La légère diminution de population constatée en 2014 est due à la perte de la commune de Rouffiac lors de la fusion des 2 territoires.

En revanche, la population du territoire annexe a légèrement baissé depuis 2013, année de référence du programme annexe.



Le nombre d'habitants diminue progressivement depuis 2 ans pourtant le nombre de communes n'a pas changé.

b. La collecte sélective

La collecte sélective a changé elle-aussi depuis la mise en route du programme local de prévention des déchets.

En effet, en 2010, la collecte sélective était réalisée en porte à porte dans les bourgs des communes les plus importantes et en apport volontaire dans les autres communes.

Depuis 2012, la collecte sélective est passée progressivement de l'apport volontaire à l'apport de proximité. Chaque village de chaque commune a été équipé d'un bac de collecte de 770 litres à couvercle jaune et les habitants ont été équipés en sacs jaunes. La collecte de ces bacs est réalisée tous les quinze jours. La mise en place de ce mode de collecte s'est déroulée sur 2012 et 2013, année 2 et 3 du programme local de prévention des déchets.

Toutes les communes de Communauté de Communes de Haute-Saintonge sont désormais collectées de la même manière par le biais des sacs jaunes.

Grâce à cette évolution de la collecte, nous avons pu constater que les tonnages de collecte sélective ont considérablement augmenté ce qui a entraîné une diminution des ordures ménagères résiduelles (voir les résultats dans le rapport quantitatif du programme).

c. Les agents de sensibilisation

La mise en place de la collecte sélective en porte à porte ou collecte de proximité a nécessité une importante communication auprès des usagers. C'est pourquoi, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge a recruté deux agents de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets supplémentaires pour effectuer une communication en porte à porte au plus près des habitants.

De ce fait, en 2013, année la plus importante sur la mise en place de la collecte sélective, nos agents de sensibilisation sont passés de deux à quatre. Ils ont tous suivi la formation Ambassadeur de la prévention des déchets. De ce fait, ce sont des agents de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.

Grâce aux deux agents supplémentaires, nous avons pu mettre en place et organiser plus d'animations notamment auprès des enfants dans le cadre des activités périscolaires.

Ce rapport ne traitera pas des actions et des résultats du programme annexe car cela a déjà été évoqué dans le bilan de l'année 5 du programme annexe.

2. Les actions de réductions des déchets mises en place sur le territoire de la Haute-Saintonge

a. Les actions de sensibilisation des publics à la prévention des déchets

Réalisation d'un guide de la prévention à l'attention des administrés

Dès l'élaboration du programme local de prévention la collectivité a souhaité réaliser un guide informant les usagers des actions de réduction à mettre en œuvre pour diminuer les déchets que l'on produit.

La réalisation du guide devait être faite en interne, par le service communication de la collectivité. Malheureusement, le service n'a pas pu produire ces guides par manque de temps.

De ce fait, la réalisation des guides a été faite par un prestataire extérieur sur l'année 2015. Les guides ne seront édités et distribués que début 2016.

Cependant, une plaquette sur le tri et la réduction des déchets a été créée et distribuée via la porte à porte effectué pour la collecte sélective.

Plus de 20 000 foyers ont reçu cette plaquette communiquant sur la collecte des textiles, la recyclerie Emmaüs, le Stop Pub, le compostage et les déchèteries.

L'objectif fixé en 2015 sur cette action était de 3 500 guides distribués. Sur les guides en eux-mêmes, l'objectif n'aura pas été atteint puisqu'ils n'ont pas été réalisés assez tôt. En revanche, la Communauté de Communes envisage de faire une distribution dans chaque boîte aux lettres pour les nouveaux guides édités.

Si l'on prend en compte la communication par le biais des plaquettes, l'objectif est largement atteint puisque les foyers de 86 communes de Haute-Saintonge en ont eu un exemplaire, soit 70 % des communes.

Promotion des achats éco-responsables

L'objectif était de réaliser des guides sur les achats éco-responsables et de mettre en place des animations auprès des habitants dans les supermarchés par exemple.

Cette action n'a pas été mise en place. En revanche, les achats responsables sont mentionnés dans le guide sur la prévention des déchets qui sera édité début 2016. En effet, il a été choisi de faire un seul guide regroupant toutes les actions de prévention.

De plus, une animation est en projet avec la Maison Pop de Montendre (centre socio-culturel) sur une animation en supermarché avec le groupe de personnes qu'ils encadrent. L'objectif de cette animation est de faire comprendre aux personnes présentes qu'en adaptant le conditionnement du produit choisi à ses habitudes de consommation et à sa famille on peut réaliser des économies.

Sensibilisation des enfants à la réduction des déchets

Tout au long du programme local de prévention des déchets les enfants ont été sensibilisés à la prévention des déchets via les animations dans les écoles.

En effet, bien avant que le programme de prévention soit mis en place, des animations sur le tri des déchets étaient réalisées dans les écoles de la Haute-Saintonge. De ce fait, nous avons intégré des jeux sur la prévention des déchets à ces animations.

Les jeux proposés étaient les suivants :

- Jeu de l'éco-consommateur : les enfants doivent faire leurs courses. 20 produits leur sont proposés dans 2 conditionnements différents à chaque fois. Ils doivent choisir le conditionnement le plus adapté et qui produit le moins de déchets en justifiant leur choix
- Jeu de réflexion : 10 vignettes représentant des déchets sont présentées aux enfants. Ils doivent trouver des solutions pour éviter ces déchets (exemple : l'eau du robinet et la gourde à la place des bouteilles d'eau)

Sur l'année 2015, aucune animation scolaire n'a été réalisée en revanche, les agents de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sont intervenus dans 35 communes dans le cadre des activités périscolaires. Dans chaque commune environ 20 enfants ont participé aux activités, soit plus de 700 enfants sensibilisés.

L'objectif de sensibilisation des enfants fixé pour fin 2015 était de 100 enfants. Grâce aux animations périscolaires, l'objectif est très largement atteint puisque près de 790 enfants ont été sensibilisés.

Cette action a pu être menée à bien grâce aux partenaires et relais mobilisés qui sont les écoles et les mairies.

Fin 2013, début 2014, des gourdes et des boîtes à goûter ont été distribuées aux enfants sensibilisés sur la prévention des déchets.

Lors de la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) en 2012, des goûters zéro déchet ont été réalisés dans des centres de loisirs. La semaine précédant la SERD, les centres de loisirs ont réalisé un goûter « maxi déchets » pour montrer aux enfants l'importance de choisir ce que l'on achète.



Sensibilisation grand public

En 2013, une convention a été signée avec un centre équestre « les écuries du Capitaine » qui proposait des animations sur la prévention des déchets. Le centre équestre proposait l'après-midi des balades en poney suivi d'un goûter « fait maison » zéro déchet. Un composteur avait également été installé pour composter les restes du goûter.

Le centre équestre s'était donc engagé à mettre en place des actions de réduction des déchets mais aussi de communiquer sur ce thème. La Communauté de Communes s'était-elle engagée à aider le centre équestre dans ses démarches.

Malheureusement, le centre équestre a subi des menaces de voisinage et a préféré fermer vu l'ampleur que cela prenait pour des raisons de sécurité des animaux.

Cependant, la Communauté de Communes est quand même intervenu auprès des visiteurs 2 fois :

- Auprès d'une famille venue s'amuser au centre équestre
- Auprès d'une école maternelle venue au centre équestre en sortie scolaire

Des jeux sur le tri et la réduction des déchets ont été proposés aux enfants et des explications ont été données aux adultes.

Fin 2015, une nouvelle association a vu le jour à Jonzac, Indie my Love. Cette association a pour objectif de mettre en valeur les producteurs locaux et la gastronomie du territoire via des animations culturel. Cette association s'inscrit dans une dynamique de circuits courts et peut être un relais sur la réduction des déchets. Pour l'instant, aucune action n'a été entreprise avec cette association car elle a débuté le 4 décembre mais les membres semblent intéressés par le sujet.

Exposition sur la prévention des déchets

La première année du programme de prévention, une exposition sur la prévention des déchets a été créée en collaboration avec le service communication de la Communauté de Communes.

Cette exposition comporte 10 panneaux présentant des actions de réduction des déchets à mettre en œuvre au quotidien (boire l'eau du robinet, utiliser des piles rechargeables, ...)

Elle est affichée à chaque manifestation du service déchets et peut être prêtée à des

associations ou mairies pour des évènements particuliers.

b. Les actions éco-exemplaires de la collectivité

Réduire la production de papier dans les collectivités territoriales et administrations

Au lancement du programme local de prévention des déchets, il a été choisi de développer une action sur la réduction des papiers au sein de la Communauté de Communes mais aussi des mairies.

L'action s'est déroulée sur le volontariat des mairies. Dans chaque mairie volontaire un diagnostic déchets devait être réalisé pour pouvoir mettre en place des actions de prévention par la suite.

Au lancement de l'opération, seules deux mairies sur 123 se sont portées volontaires. Le diagnostic n'a été réalisé que dans l'une d'elles car la deuxième n'a jamais donné suite.

De ce fait, cette action a été abandonnée car malgré les relances, aucune autre mairie ne s'est manifestée.

Pour que cette opération fonctionne il aurait peut-être été nécessaire, pour motiver les communes, de mettre en place une récompense de nature financière ou matérielle.

Par contre, cette action a plus ou moins été remplacée par la mise en place de la collecte des papiers de bureau.

En effet, en septembre 2014, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge a initié le projet de collecte des papiers de bureau dans les entreprises et administrations volontaires.

Aujourd'hui, cette collecte compte plus de 150 participants.

La mise en place de cette collecte a permis d'aller voir les mairies, écoles, administrations et entreprises et de leur donner des exemples de réduction des papiers de bureau.

De plus, une enquête a été réalisée avant de mettre en place cette collecte sur le mode de gestion des papiers de bureau :

- Où étaient-ils jetés avant la collecte des papiers ?
- Des actions de réduction des déchets sont-elles mises en place au sein de l'établissement ?

Cette enquête nous a permis de savoir qu'un bon nombre de participants effectués déjà des actions de réduction des papiers comme :

- Impression recto-verso
- Utilisation du verso des feuilles en brouillon
- Dématérialisation
- Impression non systématique

En revanche, nous avons pu constater que plus de 50% des participants jetés leurs papiers dans les ordures ménagères ou les faisaient brûlés à cause d'un souci de confidentialité.

Cette action est plus une action sur le tri que sur la réduction des papiers mais la mise en place de cette collecte spéciale papiers de bureau nous a permis d'améliorer le tri de ces derniers jusqu'alors non recyclés mais aussi d'amorcer dans les établissements participants la pratique de réduction des papiers.



Utilisation de gobelets réutilisables lors des réunions et manifestations internes à la Communauté de Communes

En 2012, 125 gobelets réutilisables ont été achetés. Ils ont servis pour diverses manifestations organisées par la Communauté de Communes de Haute-Saintonge :

- L'Eko Bak en mai 2012
- La Fraîch'attitude en juin 2012
- La Fête de la Voie Verte en septembre 2013



Depuis, ces gobelets sont utilisés lors des réunions de la commission déchets ou d'autres réunions environnement.

N'ayant que peu de gobelets, ils ne peuvent pas être utilisés lors des conseils communautaires ou autres manifestations organisées par la CDCHS.

Une évolution de cette action pourrait être envisagée. En effet, en achetant des gobelets supplémentaires, la Communauté de Communes pourrait les mettre à disposition des communes qui organisent de petites manifestations ou même les utiliser pour les manifestations de la collectivité.

Les agents de la collectivité utilisent en interne des tasses et des verres réutilisables. En revanche, pour les visiteurs se sont des gobelets jetables.

Pour faire évoluer les pratiques, des gobelets jetables biodégradables pourraient-être mis à disposition pour remplacer les gobelets en plastique jetables et non recyclables.

Création d'éléments décoratifs et d'un jardin éco-citoyen

Le chantier fleuri de la Haute-Saintonge, chantier d'insertion, travaille en collaboration avec le service déchets pour créer des éléments décoratifs lors des conseils communautaires. En effet, chaque décoration exposée est créée à base de matériaux de récupération issus des déchèteries.

Le chantier d'insertion a également un projet de créer un jardin éco-citoyen en récupérant les plantes dont les communes se débarrassant en plus des récupérations en déchèterie pour ensuite proposer ses créations aux communes et autres.

Le jardin sera doté d'un composteur, et d'un récupérateur d'eau. Aucun désherbant chimique ou pesticide ne sera utilisé dans le jardin. Le but est également d'apprendre aux personnes du chantier fleuri à jardiner de façon écologique.

Le projet jardin est toujours en cours de validation.

Sensibilisation des associations à la prévention des déchets

Chaque année, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge aide les associations de son territoire en leur accordant des subventions.

Depuis 2013, pour accorder les subventions, il est demandé aux associations de justifier dans leur bilan la mise en place d'une action de réduction des déchets allant de l'impression recto-verso à l'utilisation de gobelets réutilisables par exemple.

Cette demande est envoyée aux associations mettant en place des évènements culturels ou sportifs par exemple.

Depuis 2013, 50 associations sont sensibilisées de cette manière à la réduction des déchets.

L'objectif était d'envoyer ce courrier aux 110 associations bénéficiant d'une subvention mais

pour l'instant, seules les associations culturelles et sportives bénéficient de cette information.

c. Les actions de prévention et gestion de proximité des biodéchets

Développement du compostage domestique

En 2009, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge s'est inscrite dans une opération de compostage individuel auprès de l'ADEME avec comme objectif en 2012 d'avoir un taux de 30% de foyers pratiquant le compostage domestique.

Cette action a été reprise dans le cadre du programme local de prévention des déchets avec le même objectif de 30% de foyers composteurs à fin 2015 soit 7500 foyers car l'objectif 2012 n'avait pas été atteint.

Pour inciter les habitants au compostage domestique de leurs déchets ménagers, la Communauté de Communes a choisi de mettre gratuitement à disposition de chaque foyer un composteur de 400 litres avec son bio-seau.



Fin 2015, l'objectif est atteint puisque 7650 foyers de Haute-Saintonge ont signé la charte d'engagement au compostage domestique pour un compostage en composteur ou en tas.

En actualisant la population chaque année, nous n'obtenons un taux de foyers composteurs que de 28% ce qui est normal puisque la population augmente. En revanche, si l'on garde la population de l'année de référence (2010) pour calculer le taux de foyers composteurs, nous arrivons à 33%.

De plus, l'enquête menée auprès des foyers en 2012 a montré que sur le territoire de la Haute-Saintonge les habitants compostaient leurs déchets sans avoir signé la charte d'engagement auprès de la Communauté de Communes. Nous pouvons donc considérer que le taux de foyers composteurs est plus élevé.

Pour sensibiliser les habitants au compostage domestique, des réunions publiques avaient été organisées sur chaque commune du territoire au début de l'opération en 2009.

Une seconde sensibilisation a été organisée en 2013 via la porte à porte réalisée par les agents de sensibilisation. En effet, il a été distribué aux foyers des plaquettes d'informations sur la réduction des déchets et notamment le compostage avec la charte d'engagement.

Grâce à cette action de communication en porte à porte, plus de 20 000 foyers ont été informés du compostage domestique et nombreux sont ceux qui sont venus signer la charte d'engagement

et récupérer un composteur auprès de la Communauté de Communes.

Depuis, des articles d'informations sont envoyés dans les mairies pour une potentielle publication dans les journaux communaux. Des demandes de composteurs sont continuellement apportées à la Communauté de Communes ou aux mairies du territoire.

Ce qui a permis à cette action de progresser c'est la communication réalisée en porte à porte par les agents de sensibilisation. Une opération de parrainage avait été mise en place en 2011 mais elle n'a pas eu l'effet escompté puisque les 150 composteurs en bois achetés pour les parrains se sont écoulés en 5 ans.

Cette action a permis de mettre en évidence que la meilleure façon d'informer les habitants c'est en communiquant dans chaque foyer.

Sensibilisation au gaspillage alimentaire

Deux actions sur le gaspillage alimentaire ont été initiées en dernière année du programme :

- L'une dans une cantine
- L'autre dans un centre de détention

L'action sur le gaspillage alimentaire effectuée dans la cantine de l'école de Jarnac-Champagne a été réalisée en collaboration avec la diététicienne de la Communauté de Communes.

L'objectif de cette action est de retravailler les menus les moins appréciés par les enfants de façon à leur faire manger sous une forme différente.

Cette action s'est déroulée sur une semaine en novembre. Le tri effectué était un tri simple :

- Repas non consommés et repas non servi
- Pain non consommé et pain non servi

Le tri a été bien respecté par les enfants qui avaient déjà l'habitude de séparer les déchets alimentaires des déchets non alimentaires. Ceci a donc facilité les pesées par la suite.

En revanche, il n'y a pas eu de communication auprès des enfants pour expliquer la démarche. Il serait donc nécessaire de mettre quelque chose en place pour une prochaine animation de ce genre.

Cette action s'étant bien déroulée, elle pourra être mise en place dans d'autres restaurants scolaires pour les communes volontaires toujours en partenariat avec la diététicienne de la Communauté de Communes.

Concernant le projet de gaspillage alimentaire sur le centre de détention de Bédenac, il est conduit par le centre de détention lui-même. La Communauté de Communes de Haute-Saintonge n'est présente qu'en tant que partenaire technique et matériel.

C'est un projet global qui vise à mettre en place le tri des déchets, le compostage sur certaines zones du site mais aussi améliorer la qualité des repas servis avec l'objectif final de réduire le coût de traitement des déchets pour le site.

Ce projet n'a pas d'incidence pour les tonnages d'ordures ménagères collectés puisque le centre de détention est collecté via un contrat privé.

d. Les autres actions emblématiques nationales

Promotion de l'autocollant Stop-Pub



Lancée depuis la première année du programme local de prévention, la promotion de l'autocollant Stop-Pub avait pour objectif de cibler au moins 7000 foyers ; l'objectif étant de diminuer le tonnage de la collecte sélective.

L'objectif des 30% de foyers possédant un Stop-Pub n'est pas tout à fait atteint, 28%. Cependant, on peut noter une forte augmentation en 2015.

Cela peut s'expliquer grâce à l'enquête réalisée en 2012 auprès de la population. En effet, celle-ci avait permis de montrer que les hauts-saintongeais souhaitaient recevoir la publicité.

De plus, il n'y a pas eu de communication importante sur ce thème. Seule de l'information en mairie et via les journaux communaux a été réalisée.

On peut noter également que les autocollants fournis étaient de mauvaise qualité : décoloration, décollement. Les foyers qui s'en sont dotés se sont peut-être lassés de le remplacer sans cesse.

e. Les actions de la réparation et du réemploi

Promotion de la valorisation des textiles



En 2011, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge a choisi d'installer sur son territoire des bornes pour la collecte des textiles. Seulement 30 bornes ont été installées la première année sans communication particulière faite sur le sujet.

Grâce au MODECOM réalisé en octobre 2011, nous avons pu voir que 6% de textiles était jetés dans les ordures ménagères résiduelles.

De ce fait, il a été choisi d'ajouter des bornes supplémentaires ce qui a permis fin 2015 d'avoir 64 points de collecte ce qui est plus que l'objectif fixé à 60 bornes.

La communication sur ce sujet, axée sur le réemploi et le don, a été faite via des articles dans les journaux communaux et via la plaquette distribuée en porte à porte par les agents de sensibilisation. Il a bien été indiqué dans la communication de privilégier les associations locales qui récupèrent elles aussi du textile.



Ces points d'apports pour le textile ont permis de détourner des ordures ménagères et des déchèteries près de 1 060 tonnes de vêtements, linge de maison et maroquinerie. Cela est bien plus que l'objectif fixé à 855 tonnes.

Promotion du réemploi des biens d'équipement par le biais d'une recyclerie

En 2011, première année du programme de prévention, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge s'est rapprochée de la Communauté Emmaüs de St Romain de Benêt pour créer ensemble une recyclerie sur la déchèterie de Guitinières.

En effet, peu d'associations axées sur le réemploi étaient présentes sur le territoire de la Haute-Saintonge. Les élus ont donc choisi Emmaüs, hors du territoire, pour créer une dynamique de réemploi.



La Communauté de Communes a donc mis en place sur la déchèterie de Guitinières deux caissons maritimes de 30m³ donc l'un équipé d'électricité. Ensuite, deux agents de valorisation ont été recrutés par la Communauté de Communes mais ont été mis à disposition d'Emmaüs.



L'objectif de cette recyclerie est de détourner de la benne de tout-venant les biens d'équipement en bon état susceptibles d'être revendus par Emmaüs. Tous les biens électriques et électroniques sont testés par les agents de valorisation présents sur site avant d'être donnés à Emmaüs.

Grâce à ce fonctionnement, depuis juillet 2011, 185 tonnes de biens ont été récupérées ce qui est plus faible que l'objectif prévu de 285 tonnes.

Cela peut être expliqué par le faible tonnage récupéré la première année. En effet, les usagers de la déchèterie ont mis du temps avant d'apporter d'eux-mêmes des biens à la recyclerie. De ce fait, les deux premières années, la qualité des biens était faible et les tonnages collectés aussi, problème lié aussi aux agents de valorisation qui n'étaient pas investis dans leur travail.

A partir de 2013, les agents de valorisation ont changé et la recyclerie a également été déployée sur les autres déchèteries du territoire.

Sur les autres déchèteries, ce sont les gardiens eux-mêmes qui mettent les biens de côté et une fois par semaine l'un des agents de valorisation va les récupérer pour les rassembler sur la déchèterie de Guitinières.

Grâce à cela, les tonnages collectés à partir de 2013 ont fortement augmenté.

En revanche, pour 2015, l'un des agents de la recyclerie est parti et n'a pas été remplacé. De ce fait, les ramassages sur les autres déchèteries ont été moins fréquents et les gardiens ont moins récupéré que les années précédentes. Les tonnages ont donc diminué un peu en dernière année.

Cependant, on a pu remarquer au fil du temps que certains usagers des déchèteries se sont habitués à cette pratique de dons et apportent des biens de très bonne qualité à la recyclerie.

La Communauté de Communes aurait souhaité développer sur son territoire un lieu de revente de ces objets récupérés pour en faire bénéficier les habitants du territoire. Par manque de moyens techniques et humains, la collectivité souhaiterait que ce soit une association qui porte ce projet, cet espace solidaire n'a toujours pas vu le jour mais reste en réflexion à la Communauté de Communes.

Semaine de la réparation

Pour l'année 2015, la Communauté d'Agglomération de Saintes et le syndicat de collecte et de traitement Cyclad ont invité les autres collectivités de Charente-Maritime à se joindre à leur projet concernant la réparation.

La Communauté de Communes a donc souhaité participer à la semaine de la réparation sur son territoire.

L'objectif de cette action est de mettre en avant les artisans réparateurs locaux afin de promouvoir leur activité et la réparation des biens d'équipement. Sur une semaine, les artisans réparateurs sont donc mis en valeur par le biais d'un site internet.

Cette année, 13 réparateurs de secteurs d'activités différents : couture, électroménagers, vélos, cordonniers, ont souhaité participer en Haute-Saintonge à cette semaine de la réparation.

Cependant, cette action est essentiellement basée sur la communication réalisée autour du projet. En Haute-Saintonge, il n'y a eu qu'une communication par affichage et distribution de flyers dans les commerces de proximités (boulangeries, boucheries, ...). La fréquentation des artisans participants n'a donc pas beaucoup évolué cette semaine-là.

La semaine de la réparation se passe fin juin. Les artisans nous ont signalé que ce n'est pas la meilleure période pour la réparation selon leur constatation. Par contre, ils sont confiants sur les répercussions de cette action sur les mois à venir.



f. Les actions sur les déchets des entreprises

Mise en place d'entreprises témoins

Cette action avait pour objectif de mettre en place dans des entreprises volontaires des actions de réduction des cartons. Dans un premier temps, l'objectif était de trouver de meilleures filières de valorisation de leurs cartons et ensuite de trouver ensemble des solutions de substitution à ces cartons.

Afin de recruter les entreprises, la collectivité souhaitait lancer un appel à témoins grâce au listing de la CCI. N'ayant pas eu la possibilité de travailler avec la CCI, l'opération a été abandonnée.

Par la suite, l'action a été transformée en une action d'aide auprès des entreprises pour l'élimination de leurs déchets. Cette action a pu voir le jour grâce à la collaboration avec le club d'entreprises de Haute-Saintonge.

Mise en place d'une aide à l'élimination des déchets d'entreprises

Cette action a été mise en place à partir de 2013 grâce au club d'entreprises de Haute-Saintonge qui a permis d'informer les entreprises.

L'objectif de cette action est de rencontrer les entreprises et d'effectuer un diagnostic de leur production de déchets :

- Les déchets entrants et sortants
- Les filières de valorisation mises en place
- Les quantités produites
- Les déchets plus difficiles à éliminer
- Les actions de prévention existantes



Une fois le diagnostic établi, la collectivité conseille l'entreprise et lui propose de nouvelles filières pour les déchets mal évacués. La Communauté de Communes n'a pas encore mis en place la redevance spéciale sur son territoire. Le diagnostic permet donc aux entreprises de trouver des solutions pour réduire leurs déchets jetés aux ordures ménagères.

De plus, cette action permet aussi de proposer aux entreprises des actions de prévention des déchets quand cela est possible.

Cette action s'est intensifiée en 2015 avec le projet d'Ecologie Industrielle Territoriale. Au total, une trentaine d'entreprises ont pu bénéficier d'un diagnostic de leurs déchets.

En partenariat avec le club d'entreprises de Haute-Saintonge, la Communauté de Communes a également pu mettre en place une zone de mutualisation des déchets bois et cartons sur une zone d'activités.

Une quinzaine d'entreprises apportent leurs déchets sur cette zone qui se situe dans les locaux de l'un des artisans.

La prise en charge financière de ce service est assurée par la Communauté de Communes. Dans le futur, l'objectif est de transférer la gestion financière vers les entreprises participantes.

g. Les actions sur les déchets dangereux

Promouvoir l'achat de produits éco-labellisés

L'objectif de cette action était de sensibiliser les administrés sur les produits éco-labellisés afin de diminuer l'utilisation de produits dangereux pour l'environnement.

La sensibilisation aurait été effectuée par la distribution d'un guide d'informations sur :

- Le tri des produits dangereux
- Les substituts à ces produits (éco-labellisés, naturels, recettes de « grand-mère »)
- Des animations en grandes surfaces.

Cette action n'a pas été mise en place car les guides n'ont pas pu être réalisés en interne.

Seules des informations sur le paillage ont été données par le biais d'autres actions (compostage, opération broyage) pour diminuer l'utilisation de désherbant chimique.

h. Les actions globales et transversales

Promotion du broyage et du paillage

L'objectif de cette action était de diminuer les tonnages de déchets verts apportés en déchèterie et de sensibiliser les usagers au paillage pour réduire l'utilisation de désherbant chimique et l'arrosage des plantes.

Pour cela, une opération broyage a été mise en place fin 2010. Le broyeur de la Communauté de Communes a été placé sur la déchèterie de Guitinières tous les samedis entre le 6 novembre et le 18 décembre 2010. Un employé de la collectivité était chargé du broyage des branches pour une sécurité des usagers de la déchèterie.

Une fois les déchets broyés, les usagers pouvaient repartir avec leur broyat pour mettre en application les conseils donnés par l'employé de la CDCHS.

Cette opération n'a pas eu l'effet souhaité puisque sur les 7 samedis proposés pour la permanence broyage, seulement 6 personnes ont souhaité broyer leurs déchets et 1 seule est repartie avec du broyat.

Au total 10 m³ de bois ont été broyés puis remis dans la benne à déchets verts.

Cette opération n'a pas été reconduite les années suivantes.

Compostage des déchets de tonte

Depuis la fin de l'année 2013, un partenariat a été créé avec un éleveur sur 3 déchèteries du territoire. L'objectif de ce partenariat est de co-composter les tontes de pelouse apportées en déchèteries avec du fumier d'élevage. Cet amendement est ensuite réutilisé par l'éleveur dans ses champs.

Cette action n'est pas une action de prévention car les usagers continuent d'apporter leurs déchets verts à la déchèterie. En revanche, il leur est demandé de décharger leur tonte dans un autre endroit que la benne à déchets verts et il leur est expliqué que leur tonte sera utilisée en co-compostage. Même si cette action n'est pas de la prévention, elle permet de sensibiliser les usagers de la déchèterie au compostage.

En 2016, cette pratique sera étendue sur une quatrième déchèterie.

Bourses aux plantes

En 2011, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge a organisé, avec l'aide de l'association GEDAR de Montlieu/Montguyon, une bourse aux plantes.

L'objectif de cette bourse aux plantes était d'inciter les participants et visiteurs à échanger les plantes apportées au lieu de les acheter.



Cette animation a également permis de communiquer sur le compostage domestique. Le chantier fleuri de Haute-Saintonge était également présent et proposait une animation sur la confection de bouquets de fleurs à l'aide d'objets de récupération.

3. Bilan quantitatif du programme

a. Moyens humains du programme de prévention

Les équivalents temps pleins de la collectivité

Une équipe a été constituée au sein du service déchets de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge pour animer le programme local de prévention des déchets. Cette équipe est composée de :

- Une animatrice du programme
- La directrice du service déchets qui supervise le bon déroulement des actions, remplit la matrice des coûts. Son intervention dans la prévention est à hauteur de 10%.
- Le technicien de collecte qui aide à la mise en place des animations, notamment les animations scolaires, 5% de son temps est consacré à la prévention.

Au total, depuis 2011, l'équipe projet est composée de 1,15 ETP. Fin 2015, la directrice du service a quitté la collectivité, l'équipe projet est donc passée à 1,13 ETP. La directrice est partie au mois de septembre d'où la faible différence au niveau des ETP.

Concernant l'équipe des agents de sensibilisation, elle a évolué au fil du programme de prévention. En effet, en 2013, 2 agents de sensibilisation ont été recrutés et en 2015, l'un des agents est partie en fin d'année.

- En 2011 et 2012 : ETP = 1
- En 2013 et 2014 : ETP = 2
- En 2015 : ETP = 1,88

La directrice du service déchets et l'agent de sensibilisation étant parties en fin d'année 2015 on peut considérer que depuis 2013 le nombre d'ETP qui anime le programme de prévention s'élève à 3,15.

Les relais et partenaires

Lors du diagnostic du territoire, beaucoup de relais ont été identifiés, 186 au total. Parmi ces relais :

- 123 mairies
- 7 offices du tourisme
- 56 acteurs de la prévention (brocanteurs, associations caritatives, ...)

A la fin du programme de prévention 148 relais ont été mobilisés, soit 79%, mais pas forcément ceux recensés en année 1. Parmi les relais mobilisés on peut compter :

- Les 132 mairies (123 mairies + 9 mairies du nouveau territoire)
- 13 artisans réparateurs
- 1 centre socio-culturel
- 1 centre équestre
- 1 association culturelle

Les relais nous ont permis de faire passer des informations sur la prévention des déchets par de l'affichage, des parutions d'articles dans leurs journaux.

Au niveau des partenaires, 125 avaient été identifiés en année 1 parmi lesquelles ont retrouvés :

- La Poste, pour les données Stop Pub
- Emmaüs, pour la recyclerie
- Ecoval, collecte des textiles
- Le relais, collecte des textiles
- Le GEDAR de Montlieu/Montguyon, une association de femme agricultrice
- 84 écoles maternelles et primaires
- 7 collèges
- 1 lycée
- 11 maisons de retraite
- 2 sites communautaires : la Maison de La Forêt et le Pôle Nature de Vitrezay
- 15 centres de loisirs

Au final, seulement 32 ont été mobilisés durant les 5 ans, soit 26 %, et parmi eux, tous n'avaient pas été identifiés en année 1 comme :

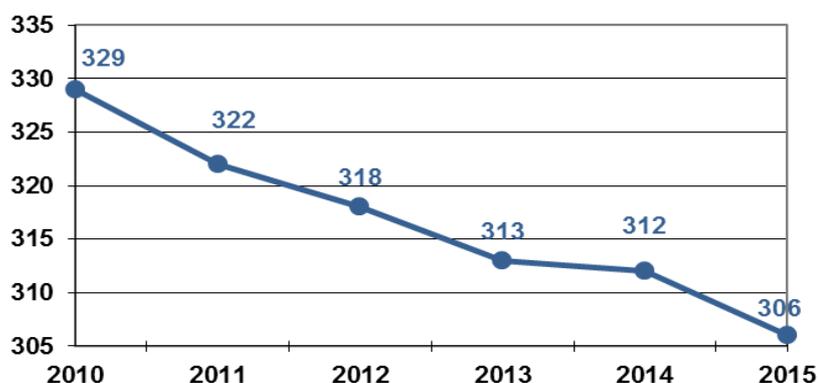
- Le club défi de la Haute-Saintonge, club d'entreprises
- Le centre social de Pons
- L'association Le RAID
- 2 agriculteurs

Le rôle des partenaires du PLP de Haute-Saintonge a été d'aider la Communauté de Communes à mettre en place ce programme, de le suivre et de créer ensemble de nouvelles actions.

b. L'évolution des tonnages

Evolution des ordures ménagères et assimilés

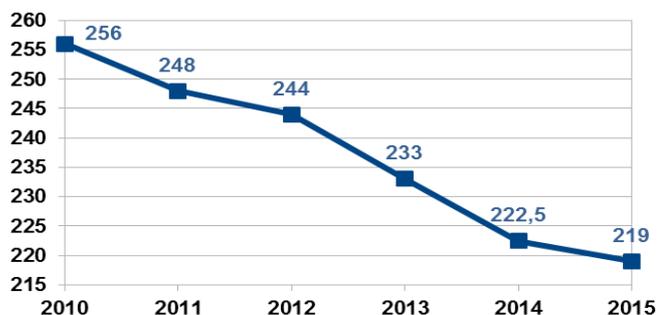
Evolution des OMA depuis 2010



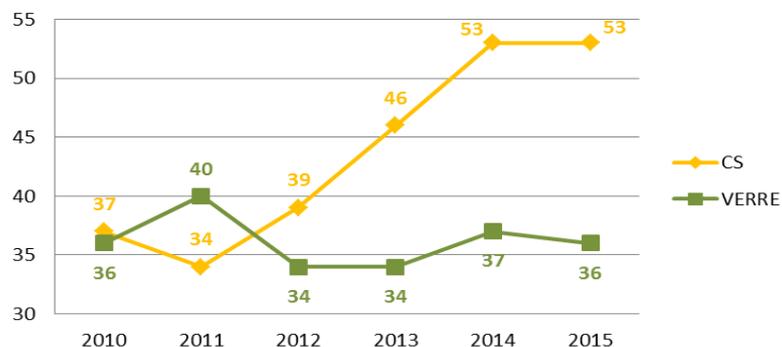
L'objectif des -7% n'est pas totalement atteint puisque les ordures ménagères et assimilés n'ont diminué que de 6,9%. L'objectif fixé pour 2015 était de -7,29%. Il avait été calculé sur la base que chaque année, le tonnage d'ordures ménagères et assimilés diminuait de 5 kg/hab. C'est pourquoi il était légèrement plus élevé que l'objectif fixé par l'ADEME.

Observons l'évolution des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective séparément :

Evolution des OMR depuis 2010



Evolution de la CS et du Verre depuis 2010



On constate que les ordures ménagères résiduelles ont fortement diminué en 5 ans, -11%. Cela est dû à l'extension de la collecte sélective qui a permis de détourner des OMR tous les emballages recyclables.

De la même façon, on peut noter la forte évolution de la collecte sélective (verre compris), + 25%.

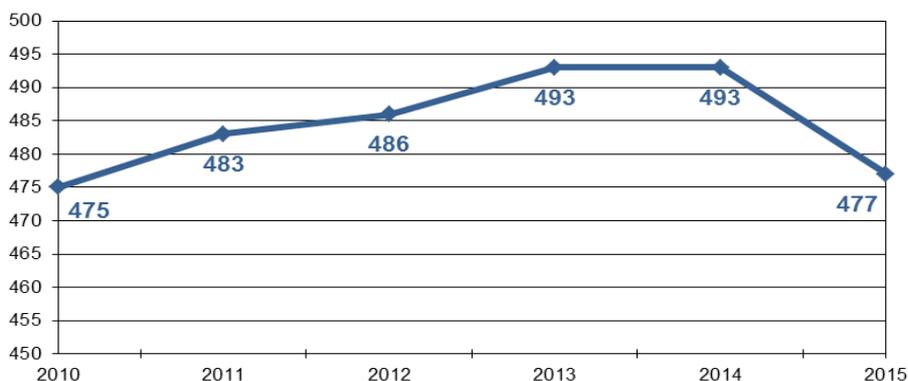
Si l'on décompose la collecte sélective en séparant le verre, on remarque que les tonnages du verre ne varient pas énormément alors que les tonnages d'emballages et de papiers ont subi une nette progression à partir de 2012, début de l'extension de la collecte sélective. Les tonnages se sont stabilisés en 2015.

Fin 2015, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles par habitant s'élève à 219 kg/an. L'objectif

futur de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge est d'arriver à moins de 200 kg/hab/an.

Evolution des déchets ménagers et assimilés

Evolution des DMA depuis 2010

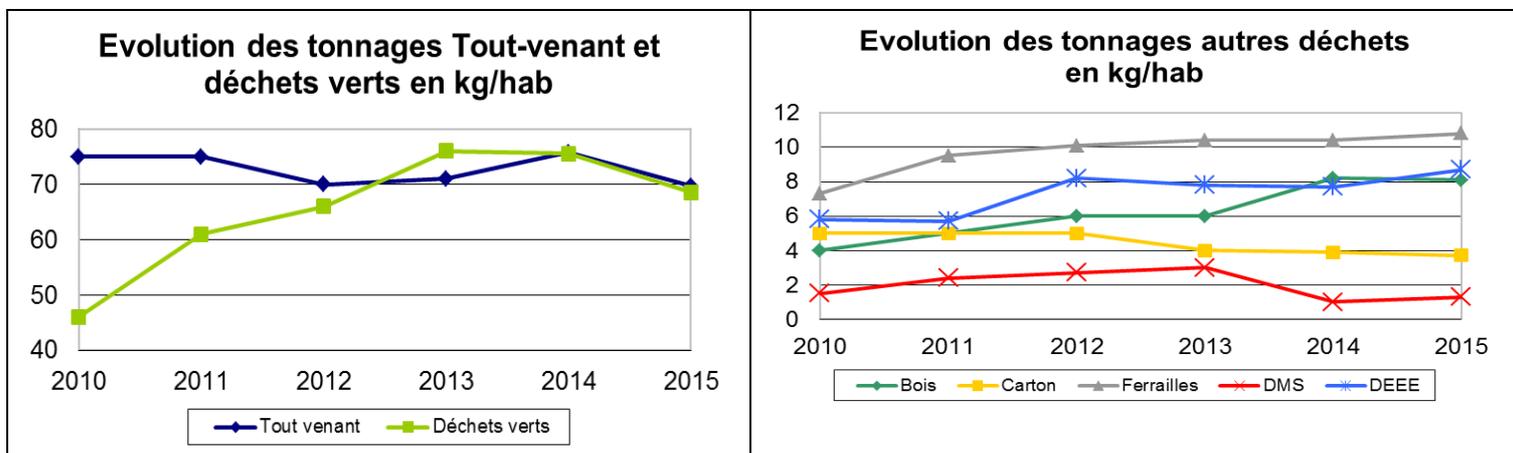


Pour la première année, le tonnage de déchets ménagers et assimilés par habitant a diminué. De ce fait, le tonnage est équivalent au tonnage de 2010.

L'objectif fixé sur les DMA était de -2%, en 2015 le résultat est de +0,5%.

L'objectif n'est pas atteint mais la diminution de 2015 laisse entrevoir la possibilité de l'atteindre.

Décomposition des tonnages des déchets de déchèteries :



On peut noter une diminution des tonnages de déchets verts et tout venant en 2015. La diminution du tout-venant peut s'expliquer par la mise en place d'une benne éco-mobilier sur l'une des déchèteries.

Pour les autres déchets, les déchets ménagers spécifiques, les DEEE et la ferraille augmentent légèrement. Les autres restent stables.

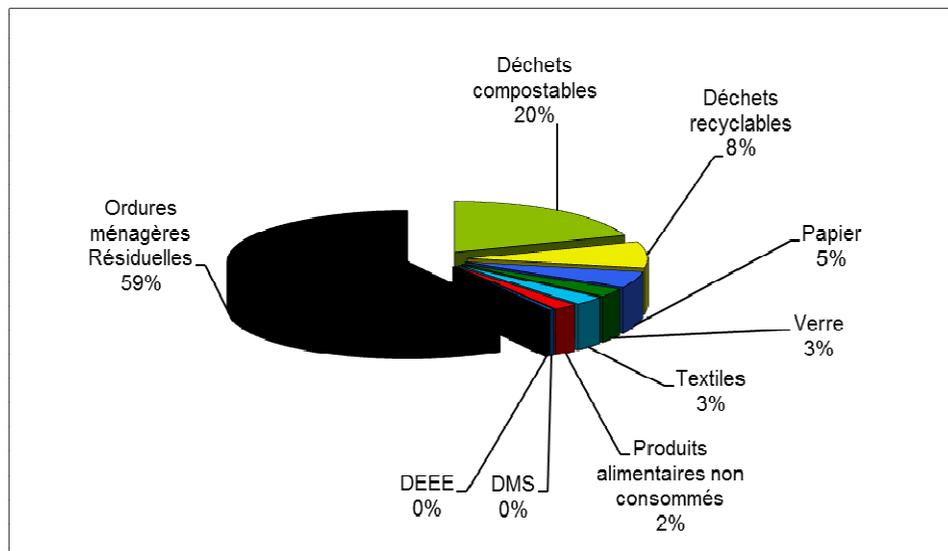
Résultats de la caractérisation des ordures ménagères 2015

En octobre 2011, une caractérisation des ordures ménagères avait été effectuée pour connaître ce qu'il y avait vraiment dans les ordures ménagères résiduelles et donc orienter les axes de progression pour les faire diminuer.

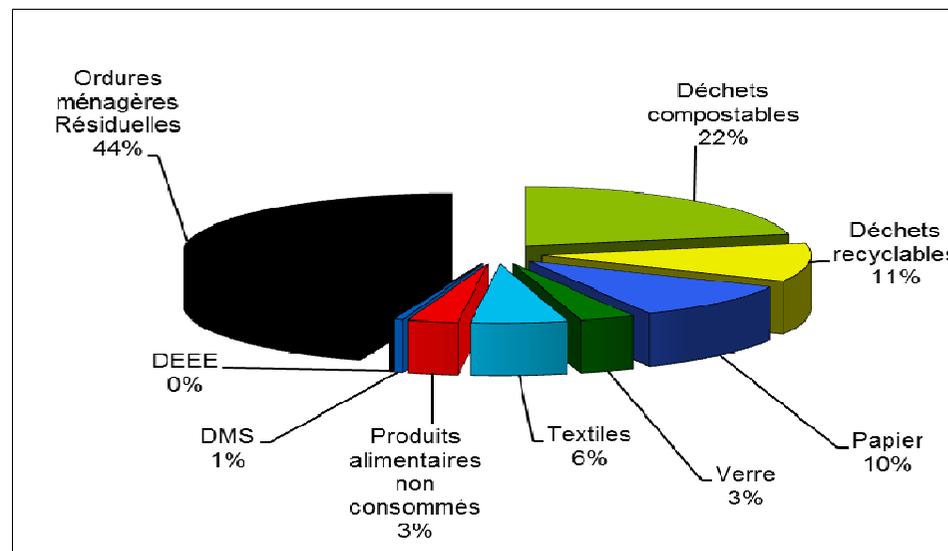
Il a donc été décidé de renouveler l'opération en novembre 2015, à la fin du programme de prévention, pour savoir si les actions mises en place ont été bénéfiques.

Voici les résultats en comparaison avec ceux de 2011 :

Caractérisation 2015



Caractérisation 2011



On peut remarquer que la qualité des ordures ménagères s’est nettement améliorée depuis 2011. En effet, les ordures ménagères résiduelles représentent presque 60% du contenu des sacs au lieu de 44% seulement en 2011.

De même, au niveau des déchets recyclables et du papier, on peut noter que le tri s’est amélioré puisque l’on en retrouve moins qu’en 2011 dans les ordures ménagères.

La mise en place des bornes pour le réemploi des textiles a également été bénéfique car les tonnages de textiles jetés dans les OMR a baissé de 3%.

Malgré l’opération compostage, il reste encore une part importante de biodéchets dans les ordures ménagères.

Deux gisements restent prioritaires pour réduire les ordures ménagères, les biodéchets et le verre. En effet, la quantité de verre non triée est restée la même en 2011 et 2015.

Coût de la prévention des déchets

Sur 5 ans, le programme local de prévention des déchets a coûté à la Communauté de Communes de Haute-Saintonge 616 188 € ht soit 1,97 € par habitant par an.

Pour mener à bien ce projet, la collectivité a perçu des subventions venant de l'ADEME et d'éco-organismes tels qu'Eco TLC. Au total sur les 5 ans, la Communauté de Communes a reçu 400 799 € de subventions.

Nous pouvons donc considérer que le coût net de l'opération s'est élevé pour la collectivité à 215 389 € soit 0,69 € par habitant par an.

(Voir en annexe les cadres des coûts de la prévention de chaque année).

De plus, grâce à la mise en place du programme de prévention, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a baissé de 11 %. La tonne d'ordures ménagères collectée et traitée un coût de 221 € pour la collectivité. La collecte sélective ayant augmentée de 25%, cela eu un coût supplémentaire de 22 260 €.

L'ensemble cumulé, le programme de prévention a tout de même permis à la collectivité d'économiser 332 890 €.

On peut donc considérer que le programme de prévention n'a rien coûté à la collectivité et a même engendré une économie de 117 501 € sur 5 ans soit 23 500 € par an.

Les investissements effectués sur ce projet ont donc été bénéfiques à la collectivité.

4. Bilan qualitatif du programme de prévention

La communication réalisée dans le cadre du programme local de prévention des déchets est surtout une sensibilisation sur les actions de réduction des déchets mises en place.

Il n'y a pas eu d'information particulière sur la mise en place du programme de prévention auprès des hauts-saintongeais. En revanche, les entreprises du territoire ont été informées de l'existence du programme local de prévention lors des réunions organisées par zone d'activités en introduction aux actions proposées ensuite.

La Communauté de Communes a communiqué sur les résultats des actions en cours pour inciter les administrés à faire encore mieux, notamment pour l'opération compostage. En revanche, aucune communication n'a été réalisée sur l'avancement du programme de prévention.

Sur 5 ans, seulement une dizaine d'articles sont parus dans les journaux locaux, Haute-Saintonge et Sud-Ouest pour informer les habitants des actions menées.

En 2015, les agents de sensibilisation ont également tenu un stand sur 8 marchés du territoire sur les mois de mai et juin en proposant des informations sur le tri et la réduction des déchets. Seulement, ils ont eu très peu de fréquentation et ont parfois été mal accueillis par les administrés. De ce fait, cette action de communication n'a pas été reconduite.

Concernant la visibilité du programme hors du territoire de la Haute-Saintonge, chaque année une fiche action est complétée sur Optigede ce qui permet à d'autres collectivités d'avoir des renseignements sur les actions menées en Haute-Saintonge.

De plus, en 2012, une enquête de satisfaction avait été menée sur le territoire, chez 340 foyers.

Dans cette enquête, des questions sur la réduction des déchets ont été posées aux habitants et notamment s'ils connaissaient la prévention des déchets. 32 % ont affirmé que oui.

Une nouvelle enquête devait être menée fin 2015 pour connaître l'évolution du programme de prévention. Malheureusement, du fait que cette enquête soit réalisée en porte à porte par les agents de sensibilisation, elle n'a pas pu être terminée par manque de temps. Seulement quelques enquêtes ont été réalisées sur les marchés.

5. Perspectives et suite du programme de prévention des déchets

La Communauté de Communes de Haute-Saintonge s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets fin 2010. En revanche, cette envie de mettre en place la réduction des déchets sur son territoire était déjà présente bien avant puisque c'est début 2009 que l'opération compostage domestique a été commencée en Haute-Saintonge. La collectivité ne souhaite donc pas s'arrêter là, surtout avec des résultats satisfaisants sur 5 ans.

C'est pour cette raison que fin 2014 la collectivité a souhaité candidater l'appel à projet « Territoires zéro gaspillage zéro déchet (TZGZD) ». La Haute-Saintonge n'a pas été retenue sur ce projet mais a quand même pu bénéficier d'une aide pour l'animation. A l'heure actuelle, le programme local de prévention se terminant juste, la Communauté de Communes n'a pas commencé à travailler sur le projet TZGZD, elle n'a donc pas encore bénéficié de l'aide accordée.

En parallèle, la collectivité mène différents projets liés à l'énergie, aux déchets comme notamment celui de l'Ecologie Industrielle Territoriale qui vise à réduire les déchets des entreprises locales.

Le territoire de la Haute-Saintonge est maintenant bien ancré dans une politique de réduction des déchets et d'amélioration des filières de valorisation et traitement et souhaite poursuivre les efforts déjà engagés.

La Communauté de Communes de Haute-Saintonge s'est fixé un objectif, diminuer les ordures ménagères résiduelles à moins de 200 kg/habitant/an.

Annexes

- Indicateurs de performance
- Analyse des indicateurs
- Fiche Programme Local de Prévention
- Cadre des coûts de chaque année
- Fiches Optigede

TABLEAU DES INDICATEURS DU PROGRAMME

Communauté de Communes de Haute-Saintonge

Indicateurs		Valeurs cibles / Valeurs réalisées	Unité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Responsable du suivi
INDICATEUR D'ACTIVITÉ - AXE RESSOURCES									
I01	Pourcentage des apports des partenaires (financiers, matériels, humains), cumulés sur l'ensemble des années, valorisés en euros par rapport au budget annuel réalisé	Valeurs cibles	%	45%	45%	40%	35%	30%	LABEYRIE Emeline
		Valeurs réalisées	%	44%	22%	19%	18%	17%	
		Date de validation		21/03/2013	21/03/2013	12/12/2013	20/01/2015	12/01/2016	
I02	Part du financement du programme (cumulé) provenant de l'ADEME	Valeurs cibles	%	60%	60%	60%	60%	60%	LABEYRIE Emeline
		Valeurs réalisées	%	166%	81%	67%	64%	64%	
		Date de validation		26/09/2012	21/03/2013	26/11/2013	20/01/2015	12/01/2016	
I03	Effectif de l'équipe projet du programme (en ETP)	Valeurs cibles	ETP	2,5 ETP	2,5 ETP	2,5 ETP	2,5 ETP	2,5 ETP	LABEYRIE Emeline
		Valeurs réalisées	ETP	1,5 ETP	2,15 ETP	3,15 ETP	3,15 ETP	3 ETP	
		Date de validation		11/04/2012	22/11/2012	07/10/2013	29/09/2014	09/12/2015	
I04	Enquête : Evolution de la connaissance du programme de prévention et de ses enjeux par les agents, les relais, les partenaires et les élus de la collectivité	Valeurs cibles	%	%	%	%	%	%	
		Valeurs réalisées	%						
		Date de validation							
INDICATEUR D'ACTIVITÉ - AXE PROCESSUS INTERNES									
I05	Pourcentage du nombre d'actions d'éco-exemplarité réalisées par la collectivité porteuse du programme par rapport au nombre total d'actions éco-exemplaires prévues en année 1	Actions exemplaires planifiées	Nombre	1					LABEYRIE Emeline
		Valeurs cibles	%	0%	100%	100%	100%	100%	
		Valeurs réalisées	%	100%	100%	0%	100%	200%	
		Date de validation		26/09/2012	26/09/2012	12/12/2013	29/09/2014	09/12/2015	
I06	Pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années) par rapport au nombre total de partenaires identifiés en année 1	Partenaires identifiés	Nombre	125					LABEYRIE Emeline
		Valeurs cibles	%	15%	20%	25%	30%	40%	
		Valeurs réalisées	%	18%	22%	22%	22%	26%	
		Date de validation		21/03/2013	21/03/2013	05/12/2013	09/12/2015	09/12/2015	
INDICATEUR D'IMPACT - AXE PUBLICS CIBLES									
I07	Pourcentage de relais mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années) par rapport au nombre total de relais identifiés en année 1	Relais identifiés	Nombre	186					LABEYRIE Emeline
		Valeurs cibles	%	60%	65%	65%	70%	75%	
		Valeurs réalisées	%	66%	66%	67%	72%	80%	
		Date de validation		21/03/2013	21/03/2013	05/12/2013	09/12/2015	09/12/2015	
I08	Enquête : Evolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les ménages	Valeurs cibles	%	0%	50%	55%	60%	70%	LABEYRIE Emeline
		Valeurs réalisées	%		53,71%				
		Date de validation		26/09/2012	03/01/2013	12/12/2013	20/01/2015	09/12/2015	
INDICATEUR D'IMPACT - AXE POLITIQUE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS									
I09	Matrice des coûts de l'ADEME validée dans SINOE (oui/non)	Valeurs cibles	Oui / Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	LABEYRIE Emeline
		Valeurs réalisées	Oui / Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
		Date de validation		11/04/2012	03/01/2013	03/11/2014	09/12/2015	09/12/2015	
I10	Taux d'évolution des tonnages d'OMA par habitant par rapport à l'année de référence	Valeurs cibles	%	-1,21%	-2,73%	-4,25%	-5,77%	-7,29%	LABEYRIE Emeline
		Valeurs réalisées	%	-1,9%	-3,4%	-4,6%	-5%	-6,9%	
		Date de validation		11/04/2012	07/03/2013	28/01/2014	20/01/2015	12/01/2016	
I11	Taux d'évolution des tonnages de DMA par habitant par rapport à l'année de référence	Valeurs cibles	%	-1%	-1%	-1,5%	-1,5%	-2%	LABEYRIE Emeline
		Valeurs réalisées	%	2,9%	2,5%	3,9%	3,9%	0,5%	
		Date de validation		11/04/2012	25/01/2013	29/01/2014	08/01/2016	12/01/2016	

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES INDICATEURS DU PROGRAMME

Communauté de Communes de Haute-Saintonge

Indicateurs	Commentaires sur les évolutions des indicateurs et les écarts potentiels entre les valeurs cibles et les valeurs atteintes
I01	<p>Pourcentage des apports des partenaires (financiers, matériels, humains), cumulés sur l'ensemble des années, valorisés en euros par rapport au budget annuel réalisé</p> <p>Les apports des partenaires restent à peu près constant au cours des années. En revanche, le budget prévention augmente; c'est pourquoi le pourcentage des apports des partenaires diminue. L'objectif de l'année 5 est largement atteint depuis l'année 2.</p>
I02	<p>Part du financement du programme (cumulé) provenant de l'ADEME</p> <p>L'année 1 étant dédiée à la réalisation du diagnostic, peu de dépenses ont été réalisées d'où une part de financement de l'ADEME très élevée. Le budget prévention en année 5 a diminué par rapport aux 2 années précédentes. De ce fait, l'objectif fixé en a</p>
I03	<p>Effectif de l'équipe projet du programme (en ETP)</p> <p>L'objectif des 2,5 ETP est atteint en année 3 et même dépassé du fait que 2 nouveaux agents de sensibilisation ont été recrutés. L'objectif maintenant est de ne pas redescendre en dessous des 2,5 ETP.</p>
I04	<p>Enquête : Evolution de la connaissance du programme de prévention et de ses enjeux par les agents, les relais, les partenaires et les élus de la collectivité</p> <p>Aucune enquête n'est réalisée auprès des relais et des partenaires sur la connaissance du programme local de prévention.</p>
I05	<p>Pourcentage du nombre d'actions d'éco-exemplarité réalisées par la collectivité porteuse du programme par rapport au nombre total d'actions éco-exemplaires prévues en année 1</p> <p>La première action d'éco-exemplarité a été abandonnée du fait d'une non implication des communes du territoire. Plusieurs petites actions d'éco-exemplarité de la collectivité ont été ajoutées en cours de programme. Certaines ne sont pas indiquées dans le</p>
I06	<p>Pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années) par rapport au nombre total de partenaires identifiés en année 1</p> <p>La mobilisation des partenaires est restée la même depuis l'année 2. Dans les partenaires ont été comptés les écoles, collèges et lycées d'où leur nombre important. De nouveaux partenaires ont été mobilisés en année 5, comme le club d'entreprises de Haut</p>
I07	<p>Pourcentage de relais mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années) par rapport au nombre total de relais identifiés en année 1</p> <p>De la même façon que pour les partenaires, le nombre de relais mobilisés augmente progressivement. Dans le cas des relais les objectifs sont atteints et même dépassés. Les relais mobilisés ne sont pas forcément ceux identifiés en année 1. De nouvelles ass</p>
I08	<p>Enquête : Evolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les ménages</p> <p>Du fait que nos enquêtes soient réalisées en porte à porte par les agents de sensibilisation, il n'a pas été possible d'en refaire une par manque de temps.</p>
I09	<p>Matrice des coûts de l'ADEME validée dans SINOE (oui/non)</p> <p>La matrice est validée dans SINOE tous les ans en début de l'année suivante. Pour la matrice 2015, la directrice du service déchets qui saisissait la matrice ne fait plus partie du service depuis septembre 2015. Il n'y aura donc peut-être pas de matrice s</p>
I10	<p>Taux d'évolution des tonnages d'OMA par habitant par rapport à l'année de référence</p> <p>Les OMR ont diminué de 11% par rapport à 2010 mais la CS a augmenté de 25%. L'objectif des -7% fixé par l'ADEME n'est pas tout à fait atteint du à la forte augmentation de la CS. Cela reste tout de même positif car le tonnages d'OMR a bien diminué.</p>
I11	<p>Taux d'évolution des tonnages de DMA par habitant par rapport à l'année de référence</p> <p>En année 4, les tonnages de déchets verts ont très légèrement diminué mais les apports de tout venant ont un peu augmenté. Les tonnages d'OMA n'ayant pas beaucoup diminué en 2014, cela implique une stagnation des DMA également. Sur 2015, nous avons pu o</p>



Programme Local de Prévention, année 5, Cc de Haute Saintonge

Carte d'identité de l'acteur et son territoire

	Cc de Haute Saintonge 7 Rue Taillefer - CCs 70002 17501 Jonzac 05 46 48 12 11 contact@haute-saintonge.org www.haute-saintonge.net	
	Type de territoire Habitants Code SINOE	RURAL dispersé 60870 636 (voir la fiche SINOE)
	Mode de financement Redevance Spéciale Tarification Incitative	TEOM (taxe d'enlèvement des OM) non non

Carte d'identité du programme

	Animateur	Emeline LABEYRIE emeline.labeyrie@haute-saintonge.org					
	Nombre d'habitants concernés Première année de réalisation Nombre d'années réalisées	59957 2011 5					
	Etat d'avancement						
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Terminé
		Diagnostic Elaboration	Mise en oeuvre				Fin
		Dernière actualisation de la fiche 12/01/2016					

Les performances du programme

Indicateurs		Valeurs pour 2010	Objectifs pour la fin du programme	Valeurs réalisées				
				2011	2012	2013	2014	2015
Production de déchets en kg/hab	OMA	328,50	304,50	322,20	317,40	313,50	312	306
	DMA	474,50	465	488,50	486,40	493	493,10	477
Nombre d'équivalents temps plein de l'équipe projet			2,50	1,50	2,20	3,20	3,20	3,15
Nombre de partenaires mobilisés			50	23	27	28	28	32
Nombre de relais mobilisés			140	123	123	125	133	148
Coût annuel du programme par habitant				3,89	3,8	3,2	2,95	1,9
Coût aidé annuel de gestion des déchets par habitant				71,7	69,83	59,3	82,4	0

Réalisation d'une enquête auprès des ménages

Résultats des enquêtes

Une enquête a été réalisée fin 2012 en porte à porte par les agents de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.

32 % des personnes interrogées ont affirmé connaître la prévention des déchets.

Analyse des résultats par la collectivité

La production d'ordures ménagères et assimilés a diminué de 6,9% en 5 ans. L'objectif de 7% fixé par l'ADEME n'est donc pas totalement atteint.

Les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 11% mais la collecte sélective a augmenté de 25% ce qui peut expliquer pourquoi les 7% ne sont pas atteints.

Concernant les déchets ménagers et assimilés, on peut constater qu'ils n'ont cessé d'augmenter depuis 2010 sauf en 2015 où les tonnages ont fortement diminué puisqu'ils sont équivalents à ceux de 2010.

L'augmentation est due à l'augmentation du tout venant et des déchets verts apportés en déchèterie. Ces tonnages se sont stabilisés en 2014 et diminués en 2015.

Le coût annuel de gestion des déchets est égal à 0 € en 2015 car la matrice des coûts n'a pas été complétée.

Nombre d'actions prévues dans les 5 thèmes

Thème	Nombre d'actions	Exemple d'action
Sensibiliser les publics à la prévention	2	
Eco-exemplarité de la collectivité	2	
Actions emblématiques nationales	1	
Evitement de la production de déchets	3	
Prévention déchets entreprise et déchets dangereux	1	



Fiche Programme Local de Prévention réalisée sur le site

www.optigede.ademe.fr

Les informations de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur

Cadre des coûts de la prévention Année 1

	= Zone de saisie
	= Calcul automatique

Niveau 1 : Evaluation des charges et produits directs liés à la prévention		1. Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	2. Actions éco-exemplaires de la collectivité	3. Actions emblématiques nationales		4. Actions d'évitement de la production de déchets		5. Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative		6. Programme de prévention - actions globales et transversales	Total
				3.1 Prévention et gestion de proximité des biodéchets	3.2 Autres actions	4.1 Réparation, réemploi	4.2 Autres actions	5.1 Déchets des entreprises	5.2 Déchets dangereux		
Charges	Personnel collectivité	1 080	2 160		540	23 760		2 160	1 080	20 640	51 420
	Autres charges de fonctionnement*					8 300				6 740	15 040
	Amortissements/composteurs**										0
Total charges (à reporter dans la ligne prévention de la matrice : soit le total au prorata des tonnages, soit colonne par colonne avec clés de répartition)		1 080	2 160	0	540	32 060	0	2 160	1 080	27 380	66 460

* Factures (prestations, publications, affranchissement...)

** Si composteurs non amortis

Produits (à reporter dans les lignes concernées de la matrice : soit le total au prorata des tonnages, soit colonne par colonne avec clés de répartition)												
Produits industriels												0
Soutiens sociétés agréées												0
Aides (subventions)										72 043		72 043
Total produits	0	72 043		72 043								

Coût aidé HT	1 080	2 160	0	540	32 060	0	2 160	1 080	-44 663	-5 583
TVA acquittée										0
Total TTC Aidé	1 080	2 160	0	540	32 060	0	2 160	1 080	-44 663	-5 583

Population de la collectivité concernée par le programme prévention	58 337
Coût complet spécifique prévention en CHT/hab.	1,14
Coût aidé spécifique prévention en CHT/hab.	-0,10

Niveau 2 : Evaluation des charges indirectes de la collectivité		Evaluation	Charges HT
Frais de structure de la collectivité imputées à la prévention (en général % des frais de structure)	Clé utilisée		Montant HT
	25		160283
Temps de personnel technique hors prévention	Evaluation temps passé		Montant HT
Total charges prévention collectivité (directes+indirectes)			226 743

Niveau 3 : Evaluation des charges engagées		Evaluation	Charges HT
Temps de personnel	Evaluation temps passé		Montant HT
	2		5956,8
Autres charges			Montant HT
			13320
Total charges prévention partenaires extérieurs			19 277

Total charges prévention collectivité + partenaires extérieurs	246 020
---	----------------

Cadre des coûts de la prévention Année 2

	= Zone de saisie
	= Calcul automatique

Niveau 1 : Evaluation des charges et produits directs liés à la prévention		1. Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	2. Actions éco-exemplaires de la collectivité	3. Actions emblématiques nationales		4. Actions d'évitement de la production de déchets		5. Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative		6. Programme de prévention - actions globales et transversales	Total
				3.1 Prévention et gestion de proximité des biodéchets	3.2 Autres actions	4.1 Réparation, réemploi	4.2 Autres actions	5.1 Déchets des entreprises	5.2 Déchets dangereux		
Charges	Personnel collectivité	11 723	17 584		6 931	17 584		17 584	11 723	17 584	100 713
	Autres charges de fonctionnement*	2 569	1 191		2 624	2 460				2 578	11 422
	Amortissements/composteurs**			23 195							23 195
Total charges (à reporter dans la ligne prévention de la matrice : soit le total au prorata des tonnages, soit colonne par colonne avec clés de répartition)		14 292	18 775	23 195	9 555	20 044	0	17 584	11 723	20 162	135 330

* Factures (prestations, publications, affranchissement...)

** Si composteurs non amortis

Produits (à reporter dans les lignes concernées de la matrice : soit le total au prorata des tonnages, soit colonne par colonne avec clés de répartition)												
Produits	Produits industriels											0
	Soutiens sociétés agréées					5 899						5 899
	Aides (subventions)										72 043	72 043
Total produits		0	0	0	0	5 899	0	0	0	0	72 043	77 942

Coût aidé HT	14 292	18 775	23 195	9 555	14 145	0	17 584	11 723	-51 881	57 388
TVA acquittée	504	233	251	514	482				506	2 490
Total TTC Aidé	14 796	19 008	23 446	10 069	14 627	0	17 584	11 723	-51 375	59 878

Population de la collectivité concernée par le programme prévention	58 986
Coût complet spécifique prévention en CHT/hab.	2,29
Coût aidé spécifique prévention en CHT/hab.	0,97

Niveau 2 : Evaluation des charges indirectes de la collectivité	Evaluation	Charges HT
Frais de structure de la collectivité imputées à la prévention (en général % des frais de structure)	Clé utilisée	Montant HT
	25%	88639
Temps de personnel technique hors prévention	Evaluation temps passé	Montant HT
Total charges prévention collectivité (directes+indirectes)		223 969

Niveau 3 : Evaluation des charges engagées par des partenaires extérieurs	Evaluation	Charges HT
Temps de personnel	Evaluation temps passé	Montant HT
	541	5956,8
Autres charges		Montant HT
		13320
Total charges prévention partenaires extérieurs		19 277

Total charges prévention collectivité + partenaires extérieurs	243 246
---	----------------

Cadre des coûts de la prévention Année 3

	= Zone de saisie
	= Calcul automatique

Niveau 1 : Evaluation des charges et produits directs liés à la prévention		1.	2.	3. Actions emblématiques nationales		4. Actions d'évitement de la production de déchets		5. Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative		6. Programme de prévention - actions globales et transversales	Total
		Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	Actions éco-exemplaires de la collectivité	3.1 Prévention et gestion de proximité des biodéchets	3.2 Autres actions	4.1 Réparation, réemploi	4.2 Autres actions	5.1 Déchets des entreprises	5.2 Déchets dangereux		
Charges	Personnel collectivité	9 973	8 978		5 995	56 175		8 978	6 989	9 602	106 690
	Autres charges de fonctionnement*	7 087				840				90	8 017
	Amortissements/composteurs**			30 445							30 445
Total charges (à reporter dans la ligne prévention de la matrice : soit le total au prorata des tonnages, soit colonne par colonne avec clés de répartition)		17 060	8 978	30 445	5 995	57 015	0	8 978	6 989	9 692	145 152

* Factures (prestations, publications, affranchissement...)
** Si composteurs non amortis

Produits (à reporter dans les lignes concernées de la matrice : soit le total au prorata des tonnages, soit colonne par colonne avec clés de répartition)												
Produits industriels												0
Soutiens sociétés agréées						5 959						5 959
Aides (subventions)										72 043		72 043
Total produits		0	0	0	0	5 959	0	0	0	72 043		78 002

Coût aidé HT	17 060	8 978	30 445	5 995	51 056	0	8 978	6 989	-62 351	67 150
TVA acquittée	618		5 967		165				18	6 768
Total TTC Aidé	17 678	8 978	36 412	5 995	51 221	0	8 978	6 989	-62 333	73 918

Population de la collectivité concernée par le programme prévention	59 586
Coût complet spécifique prévention en CHT/hab.	2,44
Coût aidé spécifique prévention en CHT/hab.	1,13

Niveau 2 : Evaluation des charges indirectes de la collectivité			Evaluation	Charges HT
Frais de structure de la collectivité imputées à la prévention (en général % des frais de structure)	Clé utilisée		Montant HT	
	31		45306,81	
Temps de personnel technique hors prévention	Evaluation temps passé		Montant HT	
Total charges prévention collectivité (directes+indirectes)				190 459

Niveau 3 : Evaluation des charges engagées par des partenaires extérieurs			Evaluation	Charges HT
Temps de personnel	Evaluation temps passé		Montant HT	
	1172		12468	
Autres charges			Montant HT	
			9040	
Total charges prévention partenaires extérieurs				21 508

Total charges prévention collectivité + partenaires extérieurs		211 967
---	--	----------------

Cadre des coûts de la prévention Année 4

	= Zone de saisie
	= Calcul automatique

Niveau 1 : Evaluation des charges et produits directs liés à la prévention		1. Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	2. Actions éco-exemplaires de la collectivité	3. Actions emblématiques nationales		4. Actions d'évitement de la production de déchets		5. Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative		6. Programme de prévention - actions globales et transversales	Total
				3.1 Prévention et gestion de proximité des biodéchets	3.2 Autres actions	4.1 Réparation, réemploi	4.2 Autres actions	5.1 Déchets des entreprises	5.2 Déchets dangereux		
Charges	Personnel collectivité	22 389	4 867	20 442	5 841	16 548		19 469	7 788	259	97 603
	Autres charges de fonctionnement*	4 647		519		596					5 762
	Amortissements/composteurs**			33 518						3 933	37 451
Total charges (à reporter dans la ligne prévention de la matrice : soit le total au prorata des tonnages, soit colonne par colonne avec clés de répartition)		27 036	4 867	54 479	5 841	17 144	0	19 469	7 788	4 192	140 816

* Factures (prestations, publications, affranchissement...)

** Si composteurs non amortis

Produits (à reporter dans les lignes concernées de la matrice : soit le total au prorata des tonnages, soit colonne par colonne avec clés de répartition)												
Produits	Produits industriels											0
	Soutiens sociétés agréées						6 004					6 004
	Aides (subventions)										80 402	80 402
Total produits		0	0	0	0	6 004	0	0	0	80 402	86 406	

Coût aidé HT	27 036	4 867	54 479	5 841	11 140	0	19 469	7 788	-76 210	54 410
TVA acquittée	392		68		99					559
Total TTC Aidé	27 428	4 867	54 547	5 841	11 239	0	19 469	7 788	-76 210	54 969

Population de la collectivité concernée par le programme prévention	67 167
Coût complet spécifique prévention en CHT/hab.	2,10
Coût aidé spécifique prévention en CHT/hab.	0,81

Niveau 2 : Evaluation des charges indirectes de la collectivité	Evaluation	Charges HT
Frais de structure de la collectivité imputés à la prévention (en général % des frais de structure)	Clé utilisée 26	Montant HT 57112,9
Temps de personnel technique hors prévention	Evaluation temps passé	Montant HT
Total charges prévention collectivité (directes+indirectes)		197 929

Niveau 3 : Evaluation des charges engagées par des partenaires extérieurs	Evaluation	Charges HT
Temps de personnel	Evaluation temps passé 1172	Montant HT 12468
Autres charges		Montant HT 9040
Total charges prévention partenaires extérieurs		21 508

Total charges prévention collectivité + partenaires extérieurs	219 437
---	----------------

Cadre des coûts de la prévention Année 5

	= Zone de saisie
	= Calcul automatique

Niveau 1 : Evaluation des charges et produits directs liés à la prévention		1. Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	2. Actions éco-exemplaires de la collectivité	3. Actions emblématiques nationales		4. Actions d'évitement de la production de déchets		5. Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative		6. Programme de prévention - actions globales et transversales	Total
				3.1 Prévention et gestion de proximité des biodéchets	3.2 Autres actions	4.1 Réparation, réemploi	4.2 Autres actions	5.1 Déchets des entreprises	5.2 Déchets dangereux		
Charges	Personnel collectivité	32 388	1 090	13 820	1 308	25 032		4 360	436	4 457	82 891
	Autres charges de fonctionnement*	1 721				221					1 942
	Amortissements/composteurs**			39 664						3 933	43 597
Total charges (à reporter dans la ligne prévention de la matrice : soit le total au prorata des tonnages, soit colonne par colonne avec clés de répartition)		34 110	1 090	53 484	1 308	25 253	0	4 360	436	8 390	128 430

* Factures (prestations, publications, affranchissement...)
** Si composteurs non amortis

Produits (à reporter dans les lignes concernées de la matrice : soit le total au prorata des tonnages, soit colonne par colonne avec clés de répartition)												
Produits industriels												0
Soutiens sociétés agréées						6 004						6 004
Aides (subventions)										80 402		80 402
Total produits		0	0	0	0	6 004	0	0	0	80 402		86 406

Coût aidé HT	34 110	1 090	53 484	1 308	19 249	0	4 360	436	-72 012	42 024
TVA acquittée	180		450		42				43	715
Total TTC Aidé	34 289	1 090	53 934	1 308	19 291	0	4 360	436	-71 969	42 739

Population de la collectivité concernée par le programme prévention	67 512
Coût complet spécifique prévention en CHT/hab.	1,90
Coût aidé spécifique prévention en CHT/hab.	0,62

Niveau 2 : Evaluation des charges indirectes de la collectivité	Evaluation	Charges HT
Frais de structure de la collectivité imputées à la prévention (en général % des frais de structure)	Clé utilisée	Montant HT
	26	57112,9
Temps de personnel technique hors prévention	Evaluation temps passé	Montant HT
Total charges prévention collectivité (directes+indirectes)		185 543

Niveau 3 : Evaluation des charges engagées par des partenaires extérieurs	Evaluation	Charges HT
Temps de personnel	Evaluation temps passé	Montant HT
	1172	12468
Autres charges		Montant HT
		9040
Total charges prévention partenaires extérieurs		21 508

Total charges prévention collectivité + partenaires extérieurs	207 051
---	----------------



Promouvoir le réemploi des biens d'équipement par le biais d'une recyclerie

Cadre de restitution de l'action : Programme Local de Prévention

Consulter la fiche Programme Local de Prévention de l'acteur : [Programme Local de Prévention, année 5, Cc de Haute Saintonge](#)



Cc de Haute Saintonge
7 Rue Taillefer
Bp 2
17501 Jonzac
www.haute-saintonge.com



Pour en savoir plus : Lien vers fiche SINOE : http://www.sinoe.org/fiche_acteur/index/id/636
Lien vers toutes ses fiches actions : [Toutes les fiches actions de l'acteur](#)

Typologie de l'habitat : RURAL

Population : 59985

Mots-clés : Déchet encombrant | Equipements électriques et électroniques | Consommateurs | Déchèterie | Partenariat | Recyclerie/ressourcerie | Ménages / Grand public | Réemploi

CONTEXTE

Les tonnages apportés en déchèterie sont en constante augmentation. En 2009, 8355 tonnes de déchets ont été apportés en déchèterie. Les élus ont donc souhaité créer une recyclerie afin de détourner les objets, meubles et DEEE qui pouvaient resservir à d'autres personnes. Nous avons donc choisi de mettre en place la recyclerie sur la déchèterie de Guitinières, c'est la plus fréquentée de notre territoire et la plus grande.



Conteneurs maritimes dédiés exclusivement à la recyclerie Emmaüs

(Crédits de l'image Illustration fournie par la CC de Haute-Saintonge)

OBJECTIFS RECHERCHES / RESULTATS OBTENUS

Objectifs

Le but était de détourner les tonnages de tout venant et de DEEE des bennes des déchèteries afin de favoriser le réemploi.

Objectif : détourner 5 kg/hab/an

Résultats quantitatifs obtenus

L'action a débuté en juillet 2011.

Fin 2012, 37 tonnes (11 tonnes sur 2011 et 26 tonnes sur 2012) d'objets, meubles, DEEE ont été détournées des bennes de la déchèterie soit 3321 objets.

En 2013, 52 tonnes de biens ont été récupérées soit le double qu'en 2012. Ces tonnages ont fortement augmenté grâce au développement de la recyclerie sur nos autres déchèteries.

Au total, 89 tonnes ont été récupérées depuis l'ouverture de la recyclerie.

Fin 2015, 186 tonnes de biens au total sur les 5 années ont été récupérées et revendues chez Emmaüs.

Résultats qualitatifs obtenus

Fin 2012, plus de 1700 usagers sont venus déposer leurs biens à la recyclerie.

En 2013, il y a eu 1600 visites à la recyclerie. Ces chiffres ne sont pas exactes car ce sont les agents qui notent les passages. Il se peut donc qu'il y ait quelques oublis.

En 2015, il y a eu 1791 visites soit 7046 sur les 5 ans.

MISE EN OEUVRE

Année principale de réalisation

2011

Planning / Déroulement

En 2010, nous avons pris contact avec l'association Emmaüs Saintes située à Saint Romain de Benêt pour voir ce qu'il était possible de mettre en place étant donné que l'association n'était pas présente dans le sud de la Charente-Maritime, sur le territoire de la Communauté de communes de Haute-Saintonge. Nous leur avons évoqué notre souhait de valoriser nos déchets au lieu de les jeter. Face à la réelle volonté des élus, l'association a répondu favorablement à notre attente.

Suite à divers problèmes qu'a rencontrés l'association, l'opération a dû être repoussée à l'année suivante.

Début 2011, nous avons repris contact avec Emmaüs et nous avons défini ensemble les besoins utiles à l'opération. Dans un premier temps, il a fallu établir une liste des différents produits récupérables. Nous avons donc recensé plusieurs familles de produits : bains et sanitaires, bibelots, vaisselles, livres, jouets et loisirs, mobilier d'intérieur et de jardin, luminaires, informatique, outillages et DEEE.

Suite à cela, une autre question s'est posée, comment faire pour récupérer et stocker ces objets ? Nous avons donc acheté deux conteneurs maritimes, l'un équipé d'électricité afin que les gardiens puissent tester les appareils électriques apportés, l'autre pour stocker les meubles, plus encombrants.

Afin de ne pas détourner les gardiens de la déchèterie de leur travail, nous avons ensuite recruté en présence d'une personne d'Emmaüs, deux agents employés exclusivement pour la recyclerie. Ceux-ci ont passé une semaine de formation sur le site d'Emmaüs à St Romain de Benêt afin de connaître et de comprendre les enjeux du réemploi.

En juillet 2011, l'opération a pu commencer. Du fait que l'association ait beaucoup de travail pendant l'été, nous n'avons pas communiqué sur le projet tout de suite. Les deux gardiens ont distribué aux personnes qui venaient à la déchèterie des flyers informant de l'ouverture de la recyclerie mais aussi sur l'association Emmaüs. Les gardiens de la déchèterie, quant à eux, dirigeaient les personnes qui le souhaitaient vers la recyclerie.

L'opération a donc débuté lentement.

Ce n'est qu'en octobre que nous avons convoqué la presse afin de faire paraître un article dans le journal mais aussi que nous en avons informé les communes.

Dans l'année 2013, la recyclerie s'est développée sur les quatre autres déchèteries que l'on possède. Sur celles-ci, ce sont les gardiens qui mettent les objets de côté dans leur conteneur DEEE. Toutes les semaines, un agent de la recyclerie fait le tour des déchèteries et récupère ce qui a été mis de côté. Tout est ensuite centralisé sur la déchèterie de Guitinières.

Moyens humains

Deux gardiens spécifiques pour la recyclerie Emmaüs, employés à temps complet. Ces gardiens sont employés et gérés par la Communauté de Communes. En revanche ils sont mis à disposition d'Emmaüs pour que les dirigeants de l'association puissent intervenir s'ils le souhaitent en cas de problème au lieu de passer systématiquement par nous.

Les gardiens ne gardent pas tous les objets qu'on leur apporte. Ils effectuent un tri en séparant ce qui fonctionne, ce qui peut resservir... C'est pourquoi leur formation sur le site Emmaüs a été très utile.

Le but de cette manœuvre est que l'association n'ait plus qu'à mettre en vente les objets.

Nous comptons également comme moyens humains le personnel d'Emmaüs qui est mobilisé chaque semaine pour venir vider les conteneurs.

Moyens financiers

Investissement (achat des conteneurs) : 8000 €

Salaires des deux gardiens.

Tout est pris en charge par la collectivité sauf les déplacements d'Emmaüs pour la collecte.

Moyens techniques

2 Conteneurs maritimes dont l'un est équipé d'électricité, d'étagères et d'un bureau.

Les parois et le sol des deux conteneurs ont été habillés de plaques de bois aggloméré.

Un véhicule utilitaire est également nécessaire pour collecter les biens mis de côté dans les autres déchèteries.

Partenaires mobilisés

Nous avons signé une convention avec l'association Emmaüs Saintes située à St Romain de Benêt. La convention stipule que tout le projet est pris en charge par la Communauté de Communes que ce soit en terme de communication, de l'aménagement de l'espace réemploi, des agents de réemploi. Reste à la charge d'Emmaüs les frais de transport pour venir chercher les objets mis de côté.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Reproductibilité

Dans les 6 premiers mois, notre action a bien évolué et a commencé à se faire connaître. L'organisation entre la collecte des biens d'équipement sur la déchèterie et le vidage des conteneurs par le personnel d'Emmaüs se déroule correctement.

Depuis l'année 2012, certains usagers viennent à la déchèterie spécialement pour la recyclerie Emmaüs.

Originalité

La recyclerie a été créée grâce à la volonté des élus car il n'y avait rien de ce genre sur le territoire. La Communauté de Communes a donc favorisé l'implantation de l'association Emmaüs dans le sud de la Charente-Maritime. Pour l'instant, la recyclerie est un endroit où l'on dépose les objets qui ne nous servent plus, mais on ne peut rien y acheter. Dans le futur, un espace de revente ou de don est envisagé.

Les objets récupérés indiqués dans la convention peuvent évoluer en fonction des demandes et besoins d'Emmaüs, notamment au niveau des vêtements.

Recommandations éventuelles

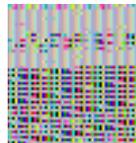
Prévoir un point électrique pour que les agents puissent tester les équipements électriques et électroniques (EEE).

AUTEUR DE LA FICHE

Emeline LABEYRIE

emeline.labeyrie@haute-saintonge.net

Dernière actualisation de la fiche : Janvier 2016



Fiche action-résultat réalisée sur le site www.optigede.ademe.fr

Les informations de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.



Mise en place d'un accompagnement des entreprises à l'amélioration de leur gestion de déchets

Cadre de restitution de l'action : Programme Local de Prévention

Consulter la fiche Programme Local de Prévention de l'acteur : [Programme Local de Prévention, année 5, Cc de Haute Saintonge](#)



Cc de Haute Saintonge

7 Rue Taillefer

Bp 2

17501 Jonzac

www.haute-saintonge.com



Pour en savoir plus : Lien vers fiche SINOE : http://www.sinoe.org/fiche_acteur/index/id/636

Lien vers toutes ses fiches actions : [Toutes les fiches actions de l'acteur](#)

Typologie de l'habitat : RURAL

Population : 59985

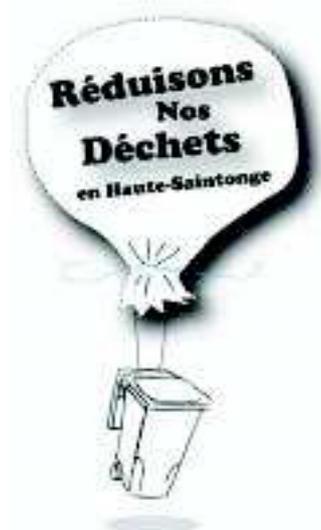
Mots-clés : Déchets de chantier | Nouvelle filière de valorisation | Partenariat | Entreprises | Prévention des déchets | Valorisation

CONTEXTE

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, la redevance spéciale n'est pas encore mise en place. Afin de préparer les entreprises à l'éventuelle mise en place de la redevance, nous leur proposons de les accompagner pour améliorer leur gestion des déchets. Cette aide consiste dans un premier temps à trouver de meilleures filières d'élimination pour certains déchets : trier et valoriser ce qui peut l'être et éliminer correctement les déchets dangereux.

Cette démarche sert de porte d'entrée pour introduire, au fur et à mesure, la réduction des déchets.

Cette action a fortement évolué en 2015 avec le projet d'écologie industrielle territoriale.



Logo du PLP en Haute-Saintonge

(Crédits de l'image Illustration fournie par la CC de Haute-Saintonge)

OBJECTIFS RECHERCHES / RESULTATS OBTENUS

Objectifs

L'objectif est de pouvoir détourner des déchèteries, les déchets des entreprises en les valorisant au mieux. Nous souhaiterions créer une dynamique afin que les déchets de certaines soient une ressource pour les autres.

Dans un premier temps, nous avons créé une zone de dépôt commune sur une zone artisanale de 15 entreprises. L'objectif étant d'en créer une sur chaque zone artisanale, commerciale ou industrielle. Les entreprises peuvent y déposer les déchets bois, palettes et cartons. Une convention a été signée avec chacune d'entre elles pour engager leur responsabilité. L'accès est exclusivement réservé aux entreprises ayant signé la convention. Elles doivent remplir un registre à chaque dépôt et récupérer la clé auprès du propriétaire des lieux. Le lieu de dépôt se situe dans un local couvert mis à disposition gratuitement par l'un des artisans. Les palettes et déchets bois sont enlevés gratuitement par une entreprise locale, l'enlèvement des cartons est effectué sur demande et géré par nos soins. Ces derniers sont ensuite envoyés en usine de recyclage.

L'objectif est de leur faire prendre conscience qu'un déchet ne coûte pas forcément de l'argent puisqu'il peut être revendu. A terme, nous souhaiterions que cette zone soit gérée par les entreprises elles-mêmes.

Pour les autres entreprises du territoire, nous leur proposons un accompagnement sur l'élimination de leurs déchets. Pour cela, nous effectuons un diagnostic déchets: les différents déchets qu'elles produisent, les filières d'élimination actuelles, les tonnages, les actions de réduction des déchets éventuellement mises en place, les problèmes rencontrés pour certains déchets.

A la suite de ce diagnostic, nous leur proposons de meilleures filières pour leurs déchets et des actions de réduction des déchets.

Résultats quantitatifs obtenus

En fin d'année 2015, une trentaine d'entreprises ont été auditées afin de connaître leur production de déchets, les filières d'élimination existantes, les actions de réduction des déchets déjà en place.

Grâce aux premiers diagnostics réalisés, nous avons pu valoriser le sel usagé d'une entreprise en le distribuant aux communes pour une utilisation comme déneigeant/déverglaçant. 16 tonnes de sel ont ainsi été valorisées.

Résultats qualitatifs obtenus

Globalement, sur les 30 entreprises auditées, les déchets ont déjà des filières d'élimination appropriées notamment les déchets dangereux qui sont très bien gérés par les entreprises. Par contre, ces diagnostics vont permettre de mettre en relation les entreprises pour mutualiser leurs déchets ou leur matériel.

Au niveau de la distribution du sel, l'entreprise l'a distribué gratuitement aux communes qui le souhaitent. Nous n'avons pas eu de retour qu'ils soient négatif ou positif.

MISE EN OEUVRE

Année principale de réalisation

2013

Planning / Déroulement

Pour prendre contact avec les entreprises du territoire, nous nous sommes rapprochés du Club d'entreprises de la Haute-Saintonge. Le club a diffusé à son conseil d'administration un courrier détaillant notre projet d'accompagnement. A la suite de cela nous avons eu 6 entreprises volontaires pour faire un diagnostic de leurs déchets.

Ces diagnostics ont été réalisés durant l'année 2013.

A partir de juillet 2013, nous avons rencontré le président du club d'entreprise qui souhaitait créer une zone de dépôt commune des déchets sur la zone artisanale sur laquelle se situe son entreprise. Nous avons rencontré tous les artisans de la zone pour savoir s'ils seraient intéressés par une telle zone. Suite à l'accord de tous, nous avons travaillé sur la mise en place de cette zone.

Cette zone est opérationnelle depuis avril 2014.

Objectif 2014 : aller à la rencontre de nouvelles entreprises pour établir les diagnostic déchets et définir des échanges possibles de déchets, créer d'autres zones de dépôt.

Moyens humains

Pour la visite des entreprises, nous avons travaillé avec le Club défi de Haute-Saintonge.

Sur l'année 2015, dans le cadre du projet d'écologie industrielle territoriale, nous sommes intervenus avec l'aide du chargé de mission économie de la collectivité, responsable de ce projet.

Pour la création de la zone de dépôt, le président 2013 du club d'entreprises nous a beaucoup aidé ayant lui-même une entreprise dans cette zone.

Du fait que le président du club d'entreprise soit très investi, il mène une part importante du projet de la zone de dépôt. De plus peu d'entreprises ont été auditées en 2013. De ce fait, l'animation de ce projet représente

environ 20% du temps de l'animatrice prévention.

Moyens financiers

-

Moyens techniques

La zone de dépôt est située dans un local mis à disposition gratuitement par un entrepreneur de la zone.

Partenaires mobilisés

Le Club Défi de Haute-Saintonge (club d'entreprises)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Reproductibilité

L'intervention auprès des entreprises est assez difficile. Il faut avoir les bons interlocuteurs pour se créer une porte d'entrée.

Originalité

-

Recommandations éventuelles

Ne pas intervenir seul dans les entreprises car elles restent méfiantes. Pour l'année à venir, nous interviendrons avec le chargé de mission économie et l'animatrice du club d'entreprises qui sont déjà connus des entreprises.

AUTEUR DE LA FICHE

Emeline LABEYRIE
emeline.labeyrie@haute-saintonge.net

Dernière actualisation de la fiche : Janvier 2016



Fiche action-résultat réalisée sur le site www.optigede.ademe.fr
Les informations de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.



Sensibilisation des enfants à la gestion des déchets sur le temps péri-scolaire

Cadre de restitution de l'action : Programme Local de Prévention

Consulter la fiche Programme Local de Prévention de l'acteur : [Programme Local de Prévention, année 5, Cc de Haute Saintonge](#)



Cc de Haute Saintonge
7 Rue Taillefer
Bp 2
17501 Jonzac
www.haute-saintonge.com



Pour en savoir plus : Lien vers fiche SINOE : http://www.sinoe.org/fiche_acteur/index/id/636
Lien vers toutes ses fiches actions : [Toutes les fiches actions de l'acteur](#)

Typologie de l'habitat : RURAL

Population : 59985

Mots-clés : Administration publique | Animation | Emballage | Ordures ménagères résiduelles | Papier | Sensibilisation | Établissements scolaires | Prévention des déchets | Recyclage des déchets | Valorisation

CONTEXTE

Depuis la rentrée scolaire 2014, les mairies sont soumises à la mise en place d'activités péri-scolaires pour les enfants sur leur commune.

De ce fait, le service déchets-environnement de la Communauté de Communes leur a proposé des animations gratuites sur les thèmes du tri, de la réduction des déchets, du compostage et de la valorisation.

OBJECTIFS RECHERCHES / RESULTATS OBTENUS

Objectifs

L'objectif est de pouvoir sensibiliser les enfants à la réduction des déchets par le biais de jeux.

Résultats quantitatifs obtenus

35 communes ont souhaité une intervention du service auprès des enfants ce qui représente environ 700 enfants sensibilisés.

Résultats qualitatifs obtenus

L'action s'est déroulée de février à juin 2015 puis de septembre à décembre 2015.

Les animations ont été appréciées aussi bien par les enfants que par les animateurs et les maires selon les retours.

MISE EN OEUVRE

Année principale de réalisation

2015

Planning / Déroulement

Septembre 2014 : proposition d'animations péri-scolaires aux mairies

Octobre - Novembre 2014 : collecte des réponses

Décembre 2014 : élaboration d'un planning d'animations

Février - Juin 2015 : animations périscolaires
Septembre - Décembre 2015 : animations périscolaires

Moyens humains

Les animations vont être réalisées par les quatre agents de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge.
Ils interviendront à deux ou seul selon le nombre d'enfants.
Dans certaines communes, des encadrants seront présents.

Moyens financiers

Les malles de jeux ont été acquises il y a déjà plusieurs années.
Le coût de cette opération correspond aux frais de déplacement des agents de sensibilisation et à 10% de leurs salaires car ce n'est pas leur principale mission.

Moyens techniques

Mallettes de jeux "Roule ta boule"
Mallette de jeux "Compostage"
Création de jeux simples en interne

Partenaires mobilisés

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Reproductibilité

Cette action sera menée sur les années suivantes selon le nombre de demandes. Nous pouvons intervenir plusieurs fois dans une même commune selon le nombre d'enfants, il est donc difficile d'organiser des plannings lorsque nous n'avons pas d'agent dédié aux animations scolaires ou péri-scolaires.

Originalité

Les enfants sont sensibilisés à la gestion des déchets sous forme de jeux de société et non par des interventions en classes qui durent plus longtemps et qui font pour certains l'objet d'une évaluation finale.

Recommandations éventuelles

Nous n'intervenons pas auprès des maternelles.
Nous intervenons sur un temps d'animation d'au moins 45 minutes. Les animations de 30 minutes ont été jugées trop courtes pour que les enfants aient le temps de participer aux jeux proposés.

AUTEUR DE LA FICHE

Emeline LABEYRIE
emeline.labeyrie@haute-saintonge.net

Dernière actualisation de la fiche : Janvier 2016



Fiche action-résultat réalisée sur le site www.optigede.ademe.fr
Les informations de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.



Sensibilisation au gaspillage alimentaire

Cadre de restitution de l'action : Programme Local de Prévention

Consulter la fiche Programme Local de Prévention de l'acteur : [Programme Local de Prévention, année 5, Cc de Haute Saintonge](#)



Cc de Haute Saintonge

7 Rue Taillefer
Bp 2
17501 Jonzac
www.haute-saintonge.com



Pour en savoir plus : Lien vers fiche SINOE : http://www.sinoe.org/fiche_acteur/index/id/636

Lien vers toutes ses fiches actions : [Toutes les fiches actions de l'acteur](#)

Typologie de l'habitat : RURAL

Population : 59985

Mots-clés : Biodéchet | Enquête/évaluation | Établissements scolaires | Gaspillage alimentaire | Jeune public | Personnel / employés

CONTEXTE

La diététicienne de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge intervient auprès des restaurants scolaires du territoire pour l'élaboration des menus afin qu'ils soient variés et équilibrés. Certaines mairies souhaitent aller plus loin et sont donc volontaires pour réduire leur production de déchets et diminuer le gaspillage alimentaire des restaurants scolaires.



Tri simple effectué dans un restaurant scolaire

(Crédits de l'image Illustration fournie par la CDCHS)

OBJECTIFS RECHERCHES / RESULTATS OBTENUS

Objectifs

L'objectif de cette action est de déterminer la quantité de gaspillage alimentaire générée par un restaurant scolaire. Grâce à ce diagnostic, des actions pourront être mises en place sur les aliments favorisant ce gaspillage en collaboration avec la diététicienne.

Il a été choisi de faire un tri simple, c'est à dire de peser:

- les restes de repas non consommés
- les restes de repas non servis
- le pain non consommé
- le pain non servi

Résultats quantitatifs obtenus

En 2015, 1 restaurant scolaire a souhaité participer à cette étude en fin d'année. Cette cantine accueille les enfants de 2 écoles soit près de 140 enfants.

Résultats qualitatifs obtenus

La demande d'action sur le gaspillage alimentaire est venue de la commission s'occupant du restaurant scolaire. Elle est composée par la première adjointe de la mairie, des parents d'élèves et le chef cuisinier. La diététicienne est également conviée à ces réunions.

De ce fait, l'action sur le gaspillage alimentaire s'est plutôt bien déroulée.

MISE EN OEUVRE

Année principale de réalisation

2015

Planning / Déroulement

Octobre 2015 : réunion avec la commission menu de Jarnac-Champagne. Définition d'une semaine de pesée 23 au 27 novembre 2015 : pesée des restes alimentaires

Janvier 2016 : mise en place des actions d'amélioration des repas et des quantités préparées

Moyens humains

la diététicienne de la CDCHS

l'animatrice prévention de la CDCHS

le chef cuisinier du restaurant scolaire

Moyens financiers

Coût de l'opération 0 euro.

Les ustensiles utilisés appartenaient déjà à la cantine.

Moyens techniques

Des contenants pour séparer les restes de repas, le pain et les autres déchets au niveau du retour-plateaux

Des contenants pour peser les quantités de repas non servis dans la cuisine

Une balance

Partenaires mobilisés

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Reproductibilité

Du fait de la réalisation d'un tri simple, cette action est reproductible dans tous les restaurants scolaires volontaires.

La Communauté de Communes a d'ailleurs choisi de réaliser cette action dans d'autres établissements volontaires.

Originalité

La Communauté de Communes de Haute-Saintonge a la chance d'avoir une diététicienne qui travaille déjà avec les communes et les chefs cuisinier. De ce fait, il est plus facile d'aborder le thème du gaspillage alimentaire mais aussi de mettre en place des actions par la suite.

Recommandations éventuelles

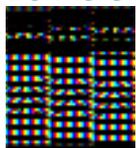
Il est nécessaire que l'établissement soit volontaire pour que l'action se passe bien.

Prévoir 1 balance de cuisine susceptible de peser de petites quantités comme le pain inférieur à 1 kg et de plus grosses quantités comme les restes des aliments parfois supérieur à 10 kg.

AUTEUR DE LA FICHE

Emeline LABEYRIE
emeline.labeyrie@haute-saintonge.net

Dernière actualisation de la fiche : Janvier 2016



Fiche action-résultat réalisée sur le site www.optigede.ademe.fr
Les informations de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.